

Conseil Municipal
3 mai 2021
A la Commanderie à Dole –18 h 00

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 mai 2021 à 18 h 00, à la Commanderie à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 29
Date de convocation : 26 avril 2021
Date de publication : 10 mai 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT,
M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD,
Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE,
Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,
M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI,
Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Justine GRUET à Mme Frédérique DRAY (DCM 21.03.05.26)
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN
M. Jean-Marie SERMIER à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à son arrivée)

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Mathieu BERTHAUD ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 21.03.05.26) ; M. Daniel GERMOND ;
M. Alexandre DOUZENEL ; M. Jean-Pascal FICHÈRE (DCM 21.03.05.26) ; M. Mohamed MBITEL ;
M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.03.05.41-42-43-44) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 21.03.05.44)

M. le Maire : *J'ouvre cette séance en vous présentant les pouvoirs et les personnes excusées. Les pouvoirs sont les suivants :*

- Stéphane CHAMPANHET à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX) ;
- Laetitia CUSSEY à Isabelle MANGIN ;
- Justine GRUET à Frédérique DRAY (jusqu'à son arrivée) ;
- Jean-Marie SERMIER à Nathalie JEANNET (jusqu'à son arrivée).

Un ou deux élus sont sur la route et vont arriver. Le secrétariat de séance est proposé à Jean-Pierre CUINET. L'accepte-t-il ? Merci.

Je passe à l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8 mars dernier. Y a-t-il des observations à ce titre ? Je n'en vois pas. Je considère que ce compte rendu est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 8 mars 2021.

Nous en venons ensuite aux communications des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoirs. Y a-t-il des observations sur ces décisions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Nous passons à la première notice concernant le compte de gestion 2020.

RAPPORT N° 01 : COMPTES DE GESTION 2020

M. le Maire : *Ce compte de gestion 2020 tient compte bien sûr du budget primitif de l'exercice 2020, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qu'il y a pu avoir au cours des séances précédentes, le budget étant modifié tout au long de l'année. Je vais laisser la parole à Daniel GERMOND qui rapporte cette première notice.*

S'adressant à Daniel GERMOND. Est-ce bon, Daniel ? As-tu pu prendre la bonne page ? Je te laisse la parole.

M. GERMOND : *Compte tenu du budget primitif de l'exercice 2020, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame le Comptable public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer, Compte tenu du compte administratif de l'exercice 2020,*

Vu que Madame le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire,

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Vu la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes des Parcs de Stationnement et des Lotissements pour l'exercice 2020 tels qu'établis par Madame le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire : *Merci. Voilà pour ce compte de gestion. Vous savez que le compte de gestion doit être exactement identique au compte administratif. Le compte administratif est fait par nos services ; le compte de gestion est fait par la trésorerie, par le comptable public. Ils sont similaires, et l'essentiel, évidemment, est que Madame le Comptable public puisse viser et certifier conforme ce compte de gestion.*

Avant que nous passions au compte administratif qui est la même chose, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce compte de gestion est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes de gestion 2020.

Nous passons au rapport n° 02.

RAPPORT N° 02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Maire : *Le compte administratif est toujours un moment important de la collectivité, bien évidemment. À ce titre, Jean-Pascal FICHÈRE va arriver pour le présenter, mais je souhaitais avant toute chose vous faire un certain nombre de remarques en amont de la présentation de ce compte administratif 2020.*

Comme vous le savez, ce compte administratif 2020 reflète l'ensemble des finances de la Ville, que ce soit sur le long terme ou sur l'exercice 2020. Bien sûr, l'année précédente a été marquée par

l'épidémie de Covid-19 qui, dans certaines collectivités, a impacté plus ou moins fortement les finances.

Pour la collectivité qui est la nôtre, la ville de Dole, l'épidémie a un impact, mais il n'a pas été particulièrement problématique sur l'état de nos finances. Je considère qu'il s'agit d'un impact à la marge sur nos finances. À ce titre, si l'on peut noter des dépenses à hauteur de plus de 200 000 euros de matériel dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, que vous retrouverez dans le chapitre du pôle des Services techniques, il s'agit de la principale dépense supplémentaire dans notre budget, dépense qui a été d'ailleurs atténuée par une participation de l'État, en recettes, à hauteur de 46 000 euros.

Le deuxième point sur l'impact de la crise, sur les dépenses et les recettes, c'est notamment à l'inverse une dépense beaucoup plus faible, malheureusement, sur les politiques événementielles et culturelles, qui se situe à un niveau de près de 270 000 euros non dépensés par absence d'activités événementielles et culturelles, avec notamment, dans ce chapitre, des charges en moins sur la partie liée à des prestations (je pense à l'organisation de Cirque et Fanfares). Au final, sur ce chapitre, entre les recettes et les dépenses, le niveau se situe approximativement à +144 000 euros sur ce volet.

Un autre impact sur le budget lié à la crise concerne le volet des actions éducatives. De ce point de vue, nous avons eu un accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales, avec certaines dépenses en moins, d'autres en plus, parce qu'il a fallu recruter des personnels supplémentaires sur des situations où il a manqué de personnels pour suivre notamment la restauration scolaire. Nous avons aussi l'exonération des droits de terrasse, soit environ 25 000 euros de recettes en moins suite à nos décisions prises dès le printemps 2020 pour alléger les charges de nos cafetiers, restaurateurs, démarche que nous renouvellerons au cours de ce Conseil Municipal pour l'année 2021.

Un autre impact dans notre budget a été la baisse des droits de mutation de près de 274 000 euros par rapport à l'année 2019. Il s'agit, je le répète, je le rappelle, d'une taxe à chaque démarche d'acquisition. Une part de ces droits de mutation va au Département, une autre à la Ville. La dynamique immobilière de notre territoire avait permis d'avoir des droits de mutation 2019 extrêmement importants, moindres en 2020, puisque nous avons eu environ deux mois d'arrêt des transactions immobilières, donc une baisse de ces droits de mutation et des recettes qui vont dans notre budget. Il est fort probable qu'il y ait un décalage sur l'année 2021, de cette moindre recette en droits de mutation. Nous ne pouvons que l'espérer.

Au final, lorsque nous regardons les dépenses supplémentaires, les dépenses en moins, ou les recettes exceptionnelles (je pense aux subventions de la CAF qui ont été abondées davantage sur la partie éducative), globalement, l'impact de la crise s'équilibre en recettes et en dépenses, et ne génère pas de conséquence majeure sur le compte administratif 2020 de la Ville. C'est donc plutôt une bonne nouvelle dans le sens où il est important – et c'est toujours plus confortable – qu'une crise comme celle que nous venons de connaître ne soit pas dramatique pour les finances de la collectivité, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes de France, et il y a des exemples proches d'ici.

La masse salariale est restée identique à l'année 2019, à environ 11 millions d'euros pour l'année 2020. Nous avons eu un budget qui a continué, comme celui que nous appliquons en 2021, à soutenir l'investissement et les projets, avec à nouveau environ 8 millions d'euros d'investissement sur la Ville effectués en 2020. Je rappelle que de maintenir un budget d'investissement important n'est pas juste une orientation, un souhait, un vœu. C'est aussi derrière, notre capacité à nous inscrire sur le temps long, notre capacité à engager aussi la transition écologique dans un certain nombre de bâtiments, ce qui est nécessaire pour l'avenir, notre capacité à garder une ville dynamique, à maintenir des entreprises sur le territoire en les soutenant par l'investissement, notre capacité à pouvoir maintenir de l'emploi lié au travail de ces entreprises, donc de fournir des salaires et du pouvoir d'achat réinvesti sur le territoire par les salariés qui travaillent dans ces entreprises.

Par une lecture plus globale, parce que globalement, il est vrai que dans ce que je viens d'édicter, ce sont soit des paramètres forts de ce compte administratif, soit des points qui ont pu varier par rapport aux années précédentes. Je pense qu'il était important d'avoir une lecture de l'impact de la crise sur nos finances. Nous avons une situation financière globale de la Ville qui s'améliore fondamentalement.

En premier point, si l'endettement de notre Ville a augmenté en fin d'année, rappelez-vous, nous avons souhaité solder les travaux du théâtre en engageant un emprunt supplémentaire en 2020, qui a conduit à un niveau d'encours de 39,9 millions d'euros. L'encours en 2021 restera stable, et surtout, comme vous avez pu le voir dans les documents, l'annuité de cet emprunt n'est pas plus élevée en 2020 qu'en 2019. Elle devrait rester à peu près au même niveau en 2021.

En deuxième point particulièrement important, notre autofinancement brut et net est bien meilleur, et ce d'année en année. Je reviendrai ensuite sur les raisons. Notre autofinancement brut en 2013 était de 4 847 000 euros ; il est en 2020 de 6 521 000 euros. Notre capacité d'autofinancement (CAF) net, en enlevant les emprunts et les annuités à payer, était négative à -370 000 euros en 2013 ; elle est aujourd'hui de 2 172 000 euros. C'est donc une capacité d'investissement renforcée. Ainsi, et vous pouvez le noter dans toutes les collectivités, le ratio utilisé pour observer la situation financière d'une collectivité, c'est toujours la capacité de désendettement. Cette capacité de désendettement voit le calcul suivant : la capacité d'autofinancement brute est divisée par l'encours, ce qui conduit à avoir une capacité de désendettement de plus de 8 années en 2013 ; dans le compte administratif que nous validons ce soir, elle est aujourd'hui de 6,12 années, c'est-à-dire en amélioration.

Bien sûr, nous ne pouvons pas nier que nous avons eu des transferts de compétences et de charges effectués notamment à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais c'est aussi le fruit d'une bonne gestion de la Ville, de la recherche constante d'économies, partout où nous pouvons le faire. Nous avons vu des mutualisations de postes, des mutualisations de groupements de commandes. Nous avons été particulièrement vigilants sur toutes les charges de fonctionnement, quelles qu'elles soient. C'est ce sérieux budgétaire, mais aussi la valorisation du travail de tous les agents des différents services de la Ville dans cette vigilance et du travail fourni par la majorité municipale, qui ont permis de se mobiliser pour continuer d'investir en améliorant notre capacité d'autofinancement.

Bien sûr, il faudra rester prudent. Ce n'est pas parce que la situation s'est améliorée qu'il faut relâcher. Il faudra aussi être vigilant sur l'ensemble des charges de la Ville. Même si les comptes de la Ville s'améliorent, pour autant, n'oublions pas que nous avons en plus subi une baisse des dotations de l'État depuis 2014, baisse qui ensuite a été stabilisée. Cela nous appelle à rester modérés dans la création de nouvelles politiques qui pèseraient sur le fonctionnement de la Ville.

Pour conclure, avant de passer la parole à Jean-Pascal FICHÈRE dans le détail de ce compte administratif, aujourd'hui, et par voie de conséquence de cette amélioration de nos ratios, donc de la santé financière, sachez que la ville de Dole est sortie du réseau d'alerte de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), ce qui permet d'avoir aussi ce système d'alerte, donc d'éventuelles contraintes, d'éventuels impacts sur nos financeurs, d'une certaine manière. Voilà une charge que nous avons en moins. Bien évidemment, il faudra rester, comme je l'ai dit, prudent, mais je crois qu'il était important de souligner ce soir que ces efforts sur le temps long nous permettent d'envisager, de poursuivre notre action politique en fonction du programme sur lequel nous avons été élus, et de manière à être toujours en mouvement pour le bien de notre Ville.

Je passe la parole à Jean-Pascal FICHÈRE sur la présentation de l'ensemble du compte administratif.

M. FICHÈRE : *Bonsoir à tous, avec toutes mes excuses pour ce retard. Selon les usages, je vais vous dérouler les slides correspondantes au compte administratif 2020. Vous êtes habitués maintenant à cette présentation.*

Compte administratif 2020 : présentation par chapitre

➤ Budget de fonctionnement par chapitre

Je vous fais cette présentation par chapitre selon l'usage, mais nous n'allons pas trop la commenter. Il s'agit de l'ensemble du compte administratif tel que nous allons l'arrêter. Vous voyez qu'il se clôture par des dépenses à hauteur de 24 561 000 euros, contre 25 069 000 euros l'an dernier, et des recettes à hauteur de 27 852 000 euros, contre 28 834 000 euros en 2019. Vous voyez que nous avons des dépenses et des recettes en diminution pour cet exercice 2020. Nous allons voir les raisons de cette modification, sachant que le résultat de clôture s'élève à 3 385 000 euros pour 2020, contre 3 765 000 euros en 2019.

➤ *Budget d'investissement par chapitre*

Pour le budget d'investissement, vous voyez qu'en dépenses, nous sommes à 11 952 000 euros cette année, contre 13 395 000 euros l'an dernier ; en recettes, nous sommes à 13 873 000 euros, contre 14 222 000 euros l'an dernier. Nous allons donc dégager un résultat d'investissement de 1 921 000 euros cette année, ce que nous mettrons au vote tout à l'heure. Nous avons un solde antérieur reporté de -5 549 000 euros. D'où un résultat de clôture de -3 629 000 euros. Nous ferons la synthèse lorsque nous approuverons le compte de résultat.

Compte administratif 2020 : détail du budget de fonctionnement

➤ *Budget de fonctionnement par pôle*

En ce qui concerne les grandes masses, ce qui est peut-être le plus intéressant, vous avez le total des dépenses et des recettes. Vous voyez qu'en 2020, nous avons un total de dépenses de 21 946 000 euros et des recettes pour 27 602 000 euros. Ce sont les dépenses réelles de fonctionnement. Nous allons donc plutôt nous concentrer sur ces dépenses.

Nous commençons par le premier poste Finances et Fiscalité.

➤ *Finances – Fiscalité – Dotations*

C'est évidemment le plus significatif, puisque c'est là que nous collectons toutes nos recettes. Je vais donc m'y arrêter deux minutes. La fiscalité directe locale est en légère amélioration, à hauteur de 9 931 000 euros. Elle est relativement stable par rapport à l'an dernier, avec un petit plus. Les attributions de compensation sont constantes à hauteur de 4 140 000 euros. Les exonérations d'État sont constantes. Je vais vous passer tous les petits chiffres. En revanche, je vais insister sur la fiscalité indirecte qui est à la baisse à 1 276 000 euros, contre 1 545 000 euros l'an dernier. Ce sont essentiellement les droits de mutation qui ont baissé de manière significative, ce qui est lié à l'année 2020, année du Covid, qui est une année spéciale, avec moins de mouvements.

M. le Maire : *Je l'ai expliqué tout à l'heure.*

M. FICHÈRE : *C'est parfait. Si je passe aux autres postes, nous avons les produits de cessions à 537 000 euros, contre 893 000 euros. Cela dépend un peu des opérations réalisées dans l'année. Ce sont essentiellement des cessions qui viennent sur les zones économiques, notamment celle des Épenottes, des installations étant intervenues et ayant été vendues à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, laquelle Communauté d'Agglomération du Grand Dole a revendu aux entreprises qui se sont installées.*

Nous pouvons signaler que les frais financiers sont à la baisse à hauteur de 865 000 euros, contre 993 000 euros. Cette baisse est la conséquence de deux phénomènes. D'une part, nous avons une gestion dynamique de la dette, ce qui fait que nous avons des taux plutôt tendanciellement à la baisse, puisque nous négocions les emprunts les plus anciens et les plus chers pour contracter d'autres emprunts à de meilleures conditions. D'autre part, nous avons désendetté la Ville, ce qui permet de baisser globalement les frais financiers.

Vous voyez qu'au total, nous avons un produit net financier à hauteur 21 563 000 euros, contre 22 865 000 euros, soit un léger tassement lié à l'activité que nous venons d'évoquer.

Nous allons passer rapidement sur les autres postes.

➤ *Administration générale*

Vous voyez que nous passons d'un montant de dépenses nettes de 2 749 000 euros à 3 011 000 euros. Je ne pense pas qu'il y ait de grands commentaires à faire. Vous avez tout le détail dans votre dossier. Je ne commenterai donc pas plus que cela. Nous avons simplement des recettes légèrement en retrait suite notamment à l'activité 2020 qui a été un peu perturbée.

➤ *Moyens – Ressources*

Ce pôle s'inscrit à hauteur de 1 373 000 euros, contre 1 254 000 euros en net. Vous voyez qu'il n'y a pas une grande différence en net, si ce n'est que la charge de personnel a légèrement augmenté

(979 000 euros, contre 870 000 euros), ce qui explique la variation globale de ce pôle qui passe donc à 1 373 000 euros.

➤ *Actions sociales – Santé*

Le coût net de ce pôle passe de 905 000 euros à 874 000 euros. Cela concerne essentiellement le Centre social Olympe de Gouges, puisque des activités ont été en baisse, d'où une baisse de financements cette année. C'est pour cela que le montant a baissé. Parallèlement à cela, il se trouve que nous avons eu des recettes en hausse en provenance de subventions de fonctionnement qui ont été légèrement supérieures à l'année précédente. C'est pour cela que nous avons cette légère augmentation des produits et cette légère diminution des charges, sachant qu'il n'y a pas eu de changement structurel sur ces dépenses bien évidemment.

Le CCAS continue à être doté dans les mêmes conditions que précédemment. Du coup, nous avons un coût net en légère baisse, à hauteur de 874 000 euros.

➤ *Actions éducatives*

Le coût net de ce pôle passe de 2 669 000 euros à 2 250 000 euros. La baisse vient essentiellement de la restauration scolaire, et pour le coup, de la fermeture des écoles pendant certaines périodes de l'année 2020 compte tenu de la crise du Covid, vous le savez. Nous avons eu des recettes relativement stables pour les crèches, avec des dépenses qui ont diminué sur l'année 2020. C'est pour cela que nous avons un tassement. Les charges de personnel ont été en diminution. Cette baisse est liée notamment aussi à l'activité Covid qui fait que nous avons eu besoin de moins de personnels, notamment pour la restauration scolaire qui a été perturbée au cours de l'année 2020. Du coup, les dépenses nettes étant en net retrait, de 2 669 000 euros, nous finissons à 2 250 000 euros.

➤ *Sport*

Le coût net du pôle Sport est également à la baisse. Il passe de 685 000 euros à 633 000 euros. Les subventions aux associations n'ont pas bougé de manière significative. Les entretiens ont diminué cette année par le fait simplement notamment que les salles ont été moins utilisées. De plus, certains entretiens sont passés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui ne fait pas non plus la différence entre 2019 et 2020. C'est surtout du fait que les locaux ont été moins utilisés en 2020 compte tenu du Covid.

➤ *Actions culturelles*

Le coût net de ce pôle Actions culturelles est également en diminution, à 1 868 000 euros, contre 2 051 000 euros. Là encore, nous avons une année perturbée par le Covid de manière assez significative. Vous voyez que la première ligne est significativement celle qui a le plus diminué. Tout ce qui est événementiel et médiation culturelle est passé de 663 000 euros à 390 000 euros, ce qui explique le gros de l'écart et qui vient sur les opérations qui n'ont pas pu être menées correctement compte tenu du Covid. Voilà pour l'essentiel des explications de ce poste.

➤ *Attractivité – Aménagement du territoire*

Le coût net de ce pôle est pratiquement à la même hauteur, puisqu'il passe de 222 000 euros à 229 000 euros. Ce sont les opérations « Cœur de ville » qui se poursuivent selon la même voilure que les années précédentes. En revanche, nous avons un peu moins de recettes. Sinon, les autres postes sont relativement stables. Vous voyez que finalement, les dépenses sont restées au même niveau qu'en 2019.

➤ *Services techniques*

Quant aux Services techniques, ils sont en légère augmentation. Nous passons de 5 618 000 euros à 5 668 000 euros. Les grosses baisses concernent l'énergie qui passe de 1 626 000 euros à 1 406 000 euros. Cela vient de deux phénomènes, d'une part les actions faites en matière d'économie d'énergie et d'autre part, le coût de l'énergie qui a été relativement modeste encore en 2020 par rapport à 2019. Nous avons une légère augmentation de la masse salariale qui fait que nous arrivons à ce résultat final de 5 668 000 euros, contre 5 618 000 euros.

Compte administratif 2020 : la masse salariale

➤ Masse salariale (chapitre 012)

Je passe à un petit focus sur la masse salariale.

La masse salariale passe de 11 150 000 euros à 11 179 000 euros. Vous voyez que nous avons un maintien de cette masse salariale, ce qui est toujours une performance intéressante, parce que nous savons que cela prouve que nous arrivons à bien optimiser les effectifs sans pénaliser les services à la population.

➤ Masse salariale mutualisée

Comme vous le savez, nous sommes très fortement intégrés entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble sur le fait que nous sommes passés d'un total de 23 508 000 euros en 2019 à 23 243 000 euros en 2020, soit un léger tassement de la masse salariale, globalisée et ventilée selon les pôles comme vous le voyez ici. Vous voyez que les effectifs totaux sont passés de 1 216 à 1 233, mais en équivalents temps plein, nous sommes passés de 617 à 625. Nous sommes donc sur une stabilité globale de la masse salariale, ce qui est une performance que nous pouvons louer. Cela veut dire que les services fonctionnent avec beaucoup d'efficacité, et nous pouvons les féliciter.

Compte administratif 2020 : détail des principales opérations d'investissement

Les investissements de l'année 2020 se sont montés à 8 218 000 euros. Les gros montants concernent sans surprise les services techniques (2 571 000 euros). C'est l'ensemble des dépenses en matière de voirie, d'espaces verts, de propreté, etc. Pour le pôle Petite Enfance, 1 140 000 euros ont été dépensés. Ce sont toujours les efforts poursuivis en matière d'équipement des écoles. Pour le théâtre, c'est quasiment la dernière tranche qui a été inscrite pour 2 209 000 euros, et qui va se terminer sur 2021.

Sinon, pour le reste, les sommes sont beaucoup plus modestes. Nous avons le cœur de ville pour 168 000 euros engagés, l'environnement, les bois et forêts pour 601 000 euros engagés. Pour le sport (gymnases), nous avons 1 049 000 euros, ce qui concerne essentiellement le bâtiment du Pasquier et ses vestiaires sur l'année 2020 et cela se terminera aussi sur l'année 2021. Au total, nous avons 8 218 000 euros en dépenses pour 2020.

Vous voyez quelques recettes de subventions inscrites en fonction des dossiers. Vous avez bien sûr tout ce qui concerne les recettes courantes d'investissement, essentiellement les amendes de police, la taxe d'aménagement et le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 1 497 000 euros. Nos dépenses nettes sont donc de l'ordre de 6 millions d'euros.

Compte administratif 2020 : présentation analytique du budget

Pour poursuivre, nous avons la présentation des synthèses de notre compte administratif.

➤ Détermination de l'autofinancement

Nous avons un récapitulatif sur trois ans. Nous allons tout de suite aller à la fiscalité nette. Vous voyez qu'elle est relativement stable à 15 249 000 euros en 2018 et à 15 397 000 euros en 2020. Nous avons un léger tassement sur 2020, mais nous restons dans les mêmes ordres de grandeur. Les autres recettes et la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sont relativement stables, sachant qu'en 2019, nous avons eu une belle augmentation des autres recettes. Les recettes nettes se dégagent à 26 820 000 euros pour l'année 2020, contre 27 025 000 euros l'année précédente.

Nos dépenses sont également en diminution, puisque nous passons de 21 089 000 euros en 2019 à 20 887 000 euros en 2020. Vous voyez que notre autofinancement est arrivé à un niveau très satisfaisant à 5 933 000 euros, montant équivalent à celui de l'année précédente. Avec cet autofinancement, nous payons bien sûr nos annuités d'emprunt qui nous permettent de dégager un autofinancement hors investissement de 1 558 000 euros, contre 1 407 000 euros l'année précédente.

Pour financer notre section d'investissement, s'ajoutent nos recettes non récurrentes, que ce soit les lotissements, les produits de cessions d'immobilisation et les indemnités d'assurance. Vous

voyez que nous avons 588 000 euros qui viennent gonfler notre autofinancement. S'ajoutent également nos recettes d'investissement liées à notre autofinancement, le FCTVA, la taxe d'aménagement et les amendes de police, tout cela pour 1 497 000 euros, ce qui nous permet de dégager un autofinancement net de 3 643 000 euros. Nous ajoutons les subventions que nous avons touchées pour 994 000 euros et les emprunts contractés à hauteur de 5 002 000 euros, ce qui fait que nous avons dégagé un investissement, et nous avons pu réaliser pour 8 218 000 euros d'investissement, comme je vous l'ai présenté précédemment.

➤ *Évolution de l'endettement*

Vous connaissez aussi cet endettement, puisqu'il a été présenté notamment au niveau de notre budget primitif dernier. Nous rappelons qu'en 2020, nous sommes restés en dessous des 40 millions d'euros, ce qui était notre objectif, mais nous avons consenti des débloquages d'emprunt de 2020, parce que nous voulions accélérer les investissements sur le théâtre notamment, à une époque où le soutien aux entreprises locales paraissait fondamental. Il nous a paru important de pouvoir soutenir notre économie par ce biais. Nous avons donc consenti à avancer notre dernière tranche de travaux pour pouvoir faciliter cette opération.

Néanmoins, ce qui compte le plus pour nos équilibres financiers sont nos annuités d'emprunt. Nous voyons qu'elles ont baissé en 2020 par le double effet que j'ai signalé, d'une part la gestion dynamique de notre endettement, ce qui fait que nous réduisons notre taux net d'endettement, et d'autre part, le désendettement auquel nous avons procédé les années antérieures, ce qui nous permet d'afficher ce résultat plutôt satisfaisant. Bien sûr, comme nous avons augmenté l'endettement à fin 2020, en 2021, nous aurons une légère augmentation de l'annuité qui est attendue et prévue dans nos programmes.

➤ *Bilan financier 2013-2020*

Pour terminer, nous avons une volonté de présenter nos équilibres financiers sur du long terme. Je ne vais pas commenter ces chiffres, nous y reviendrons peut-être à travers les questions. Cependant, retenez simplement qu'entre 2013 et 2020, nous voyons que notre CAF nette est passée de -370 000 euros à 2 172 000 euros (nous étions même à 2,5 millions d'euros en 2019). L'encours de la dette est resté stable autour de 40 millions d'euros, avec plutôt une tendance à la baisse, puisque nous étions partis à plus de 40 millions d'euros pour finir à moins de 40 millions d'euros. Nous sommes même descendus à 38,4 millions d'euros, comme je l'ai signalé précédemment.

En termes d'investissement, vous voyez que nous avons toujours fait des efforts significatifs, ce qui est important pour le soutien de notre économie. Nous avons erré entre 6 et 8 millions d'euros chaque année, ce qui est toujours significatif. Quant aux emprunts, vous voyez que nous les avons maintenus avec l'effort particulier que nous avons signalé sur la fin de l'année 2020. Sinon, nous avons maintenu nos emprunts à 3,5 millions d'euros chaque année.

Voilà quelques ratios. Vous voyez que la capacité de désendettement est passée de 8,29 années en 2013 à 6,12 années en 2020. Nous sommes donc sur des secteurs très modestes et très raisonnables. Vous avez en dessous quelques ratios que je ne commenterai pas, sauf si vous souhaitez que nous y revenions à travers telle ou telle question.

Le dernier tableau est la vision physique de ce que je viens de vous présenter. La courbe jaune représente la capacité de désendettement qui a connu un léger redressement à fin 2020, mais elle a entamé une belle descente depuis 2016, comme nous l'avions annoncé. Par ailleurs, les annuités de la dette sont restées tendanciellement à la baisse, ce que je voulais signaler.

Voilà les chiffres caractéristiques de notre compte administratif. Comme l'a signalé Monsieur le Maire au moment où j'entrais en séance, nous avons une situation financière plutôt saine et nous pouvons nous en féliciter. Merci de votre attention. Je suis à votre disposition.

M. le Maire : Merci, Monsieur le Rapporteur du budget, cher Jean-Pascal. Nous allons ouvrir le débat s'il y a des questions ou des observations. Y en a-t-il ?

M. HAMDAOUI : Merci. Vous l'avez dit, c'est une année particulière, ce qui rend un peu compliquée la lecture de ce compte administratif par rapport aux années précédentes pour faire des comparaisons. Il ne serait pas significatif de se lancer dans une évolution de ces variations. Il est vrai que sur la situation globale, il y a une CAF nette importante, ce qui est une bonne chose,

mais dans le budget, je trouve qu'il y a une partie inquiétante, du moins sur la tendance, à savoir l'évolution de l'endettement. En effet, vous en aviez fait votre cheval de bataille sur le mandat précédent. Là, nous nous retrouvons dans les étiages du début du mandat précédent en termes du niveau d'endettement, ce qui n'est pas bon signe sur l'évolution de la dette et de la capacité de désendettement.

Vous nous avez dit qu'il fallait soutenir l'activité économique, ce qui est un bon principe, mais pour aider les malades, on ne demande pas à un malade de donner son sang. On demande d'abord au malade de se rétablir complètement pour pouvoir aider les autres malades. Je regrette que nous n'ayons pas continué sur cette évolution du désendettement de la Ville, puisque ce niveau d'endettement est la faiblesse de notre Ville. Voilà, ce sont toutes les remarques que j'avais à faire.

M. le Maire : *Merci, Monsieur HAMD AOUI. Que dire ? Si ce n'est que votre intervention est finalement assez caractéristique. Habituellement, pour le compte administratif, vous prenez la parole au moins pendant cinq ou dix minutes. Finalement, au fur et à mesure des années, vos interventions sont plus courtes. On pourrait dire qu'elles sont plus synthétiques. J'y vois surtout qu'il n'y a plus grand-chose à dire permettant de soulever des problèmes. Vous n'en soulevez plus qu'un, selon vous : la question de l'endettement. Soit, mais je vous ferais quand même remarquer que concernant le niveau d'endettement, comme vous le voyez sur le tableau précédent, si nous pouvons le remettre, l'encours de la dette de 39,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 est plus bas que l'endettement de 2013 quand vous gériez les finances de la Ville. Je ne vois pas quel problème majeur il y aurait aujourd'hui si l'on compare avec l'époque où vous gériez les finances de notre collectivité.*

Ceci étant, et là, c'est la différence extrêmement importante qui mériterait de soulever qu'à l'époque, c'était très inquiétant. Pourquoi ? Vous voyez dans une autre ligne que la CAF nette au 31 décembre 2013 était de -370 000 euros, alors que la CAF nette aujourd'hui est à 2 172 000 euros. Je prendrais même la CAF brute, parce qu'elle était, juste avant le paiement de nos annuités de dettes, à 4 847 000 euros, et elle est aujourd'hui à 6 521 000 euros. Ce qui est important n'est pas le niveau de la dette, mais notre capacité à rembourser cette dette, et je crois qu'il faut remettre en perspective de ce point de vue.

Oui, j'aurais été de votre avis ce soir si, effectivement, notre capacité d'autofinancement brute était en dégradation et à un niveau de plus en plus bas, parce que cela voudrait dire que l'on emprunte plus, et que l'on a un résultat plus faible pour payer ces emprunts. Toutefois, si en 2020 nous avons engagé un emprunt supplémentaire, c'était premièrement pour solder le théâtre, deuxièmement parce que les taux étaient particulièrement bas et que c'est maintenant qu'il faut emprunter et non dans trois ou quatre ans quand les taux seront potentiellement beaucoup plus élevés. Nous le voyons, parce que l'annuité d'emprunt n'est pas plus élevée alors que nous avons un peu plus d'endettement, et parce que nous avons fait pendant trois ou quatre ans un effort progressif conséquent sur l'endettement, de baisse de cet endettement, ce qui nous permettait de reprendre des possibilités d'emprunt pour l'investissement dans le cadre, je le rappelle, lorsque nous avons fait cet emprunt, de pouvoir soutenir l'investissement dans le cadre du plan de relance.

Le fait de notre amélioration de notre capacité d'autofinancement brut nous permet d'avoir une dette qui n'est pas mauvaise du point de vue, en plus, d'un ratio que vous connaissez parfaitement et que j'ai expliqué tout à l'heure, c'est-à-dire la capacité de désendettement qui est seulement à six années. Je pense qu'il faut, cher collègue, que vous intériez bien que les comptes de la Ville ont évolué en un mandat. Ils n'ont pas évolué négativement. Vous pouvez toujours, parce que je connais le fond de votre pensée constamment ces dernières années, dessiner, décrire une situation inquiétante, qui n'a pas lieu d'être. Qui plus est, la courbe que vous voyez ici nous montre justement que le ratio des collectivités, entre leur capacité de rembourser des emprunts et leur endettement, est à six années. Nous savons que le seuil d'alerte est entre dix et douze années, cela dépend des niveaux.

Je me rappelle le débat que nous avons eu à France 3 au moment des élections municipales où vous estimiez que je ne disais pas la vérité en disant que nous étions entre cinq et six années. Vous disiez « c'est au moins plus de dix années ». Regardez ces chiffres. Ce ne sont pas ceux de Jean-Baptiste GAGNOUX, mais ce sont les chiffres validés également dans le compte de gestion de la collectivité. C'est donc un bon compte administratif. On va dire que le peu de propos que vous avez eus ce soir sur notre compte administratif est probablement le meilleur exemple de ce compte administratif 2020 assez probant, mais pour autant, j'en appelle à la vigilance de chacun et de chaque élu qui a des budgets à tenir par délégation. Il faut rester particulièrement économe dans

le sens où une capacité d'autofinancement brute peut varier d'une année à l'autre, ne serait-ce par exemple que si nous avons eu un impact fort de la crise sur nos finances.

Vous connaissez des collectivités dans le Jura qui ont des recettes beaucoup plus basses, des dépenses maintenues sans activité sur certains services et équipements, donc sans recettes, et qui se retrouvent avec des autofinancements bruts complètement bouleversés par la crise. Il faut se dire que l'on a la chance, parce que la structure de la Ville est faite ainsi, et aussi parce que nous avons pris les bonnes décisions il y a quelques années, notamment en confiant à une société publique locale (SPL) la politique événementielle et touristique, Hello Dole, pour éviter d'avoir les contraintes de continuer à financer des salariés sans activité dans l'événementiel, ce qui pourrait peser sur notre masse salariale, alors qu'ils ont pu, grâce au fait d'avoir créé cette société publique locale, bénéficier du chômage partiel auquel la collectivité n'a pas droit.

Je crois que nous avons là un certain nombre d'éléments intéressants. Il faut retenir que s'il est vrai que nous avons toujours été attentifs à ce que notre endettement n'augmente pas trop, il faut toujours le mettre en perspective en fonction de nos recettes. Si nos recettes venaient à baisser par un événement ou par une conséquence quelconque dans la structure de nos recettes, par exemple une baisse des dotations de l'État, nouvelle que je n'espère pas, mais on ne sait pas de quoi sera fait demain, cela devra nous appeler à une modération dans des emprunts supplémentaires. Toutefois, je crois qu'en l'état actuel des choses, si ce n'est les remboursements de nos emprunts, nous sommes dans une bonne situation.

Bien sûr, nous trouverons des collectivités plus basses, c'est vrai, mais vous trouverez aussi des collectivités plus gérées, quelles que soient les tendances politiques, beaucoup plus hautes. Il faut donc bien mettre en perspective l'endettement avec nos ressources. Avez-vous d'autres observations ou questions ?

M. HAMDAOUI : *Je regrette qu'à chaque fois que nous parlons du compte administratif, nous soyons dans la polémique. Je ne cherchais pas du tout à polémiquer. Je dis que le compte administratif est un document. C'est un fait et j'ai tout simplement retracé des faits. Je ne cherche pas la polémique.*

M. le Maire : *Quelle polémique ?*

M. HAMDAOUI : *Vous repartez en arrière, en disant « vous, quand vous étiez aux affaires ». Quand j'étais aux affaires, en quelle année suis-je arrivé ?*

M. le Maire : *En 2008.*

M. HAMDAOUI : *Que s'est-il passé en 2008 ?*

M. le Maire : *Il y a eu une crise financière, c'est vrai.*

M. HAMDAOUI : *Absolument. Ne fallait-il pas soutenir l'économie ? Attendez, Monsieur le Maire, à quel niveau de dettes étions-nous en 2008 ?*

M. le Maire : *À une quarantaine de millions d'euros, peut-être un peu moins.*

M. HAMDAOUI : *Moins, pour vous dire la vérité. Je crois que ce discours est stérile. Nous sommes sur le compte administratif. Ce qui intéresse les Dolois est ce qui arrivera demain. Le passé vous intéresse ; je crois que vous êtes professeur d'histoire-géographie.*

M. le Maire : *Et vous d'économie.*

M. HAMDAOUI : *Absolument. Vous êtes professeur d'histoire. C'est peut-être pour cela que vous remontez le temps souvent.*

M. le Maire : *Oui, mais si vous ne connaissez pas votre passé, vous ne connaissez pas votre avenir, Monsieur HAMDAOUI.*

M. HAMDAOUI : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire ! Vous avez un temps de parole infini. Ne coupez pas la parole à ceux qui n'ont que deux temps de parole, s'il vous plaît. J'ai dit des choses positives sur le sujet. Ce n'est pas la peine de dire : « Monsieur HAMDAOUI n'a rien à dire sur le compte administratif ». J'ai dit que c'était un compte administratif assez particulier, parce qu'il est*

difficile de distinguer ce qui relève du conjoncturel, de ce qui est du structurel du fait de la crise de la Covid. J'ai dit qu'une analyse pertinente pour évaluer les variations de ce budget était un peu compliquée du fait de la Covid. À partir de là, si vous voulez que nous rentrions dans le détail sur les éléments, c'est à vous de me les apporter. Nous n'avons pas tous les détails. Nous avons découvert ici le commentaire de ce document, puisqu'il n'a pas été fait en commission.

Je maintiens mes propos. Dans les choses positives, il y a une CAF nette positive, une CAF brute positive, mais par rapport au compte de l'année dernière, c'est un fait, cela baisse et nous le voyons dans le document. Nous passons de 7 millions d'euros à 6 521 000 euros pour la CAF brute, de 2,5 millions d'euros à 2,1 millions d'euros pour la CAF nette. La capacité de désendettement passe de 5,46 à 6,12 ans. Nous sommes loin du seuil d'alerte qui est à 10 ans, ou à 12 ans pour la véritable alerte. Où est-ce que j'affole la population ? Je dis simplement ce que j'ai sous les yeux sur le document, c'est-à-dire une CAF nette positive, ce qui est bien, mais l'endettement a augmenté. Voulez-vous que je dise que l'endettement n'augmente pas, alors qu'il augmente ? Cela vous ferait-il plaisir que je tienne ces propos ?

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, comprenez que lorsque vous soulevez ce qui, pour vous, est un éventuel problème, il est quand même normal que je puisse mettre en avant des contradictions par rapport à un niveau d'endettement similaire par le passé. Vous ne pouvez pas dire « il y a un problème, il y a trop d'endettement », alors que lorsque vous gériez la Ville, l'endettement était au même niveau. C'est tout. Que cela vous dérange est une chose, mais j'essaie aussi de mettre en avant ce qui me semble être une contradiction sur le sujet. Que cela vous embête est un autre sujet. Je ne dis pas que vous avez mal géré la Ville. Soyons bien clairs. Ce n'est pas le sujet, mais on ne peut pas dire « il y a trop de dettes », alors qu'elles étaient au même niveau il y a quelques années, lorsque vous étiez en responsabilité. Si Monsieur PRAT disait cela, dont acte. Pourquoi pas ? Mais pas vous !

Y a-t-il d'autres propos ? S'il n'y en a pas, je vais laisser la parole à la Première adjointe et je vais me retirer. Monsieur PRAT, je désespérais.

M. PRAT : Puisque vous me citez, cela me réveille.

M. le Maire : Très bien, nous vous écoutons.

M. PRAT : Je suis le débat avec beaucoup d'intérêt. Je n'étais pas ni dans la précédente mandature, ni dans celle encore d'avant, mais à la décharge de la mandature où était Monsieur HAMDAOUI, il y avait beaucoup plus de compétences à la ville de Dole, donc beaucoup plus de charges. C'est donc assez logique que les dettes étaient relativement plus importantes. Les transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont été quand même considérables depuis la mandature dans laquelle était Ako HAMDAOUI.

M. le Maire : J'entends ce que vous dites. Je pourrais aussi dire que nous avons juste perdu, depuis que nous sommes en responsabilité à cette Ville, depuis 2014, Ville et Agglomération, plus de 3 millions d'euros de dotations, alors qu'avant, les dotations augmentaient chaque année. Vous rendez-vous compte de la chance et de l'opportunité qu'avaient les collectivités ? Chaque année, on avait plus de dotations que l'année précédente. Ce serait magnifique aujourd'hui si l'on nous disait cela. Cela voudrait dire que nous pourrions créer des politiques nouvelles, qui reposeraient sur le fonctionnement, à destination des populations. Nous pourrions sans difficulté assumer le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), hausse mécanique d'évolution des carrières, donc de la masse salariale.

Aujourd'hui, si vous ne voulez pas que la masse salariale augmente fortement chaque année, parce que nous n'avons plus cette augmentation des dotations, juste en ne remplaçant pas une personne sur deux, vous ne faites que stabiliser la masse salariale de la Ville. Ce sont des éléments très concrets. Cela a changé. Pour autant, cela a obligé les collectivités à engager des mouvements importants d'économie dans leur budget, parce que sinon, nous ne pourrions pas présenter des comptes satisfaisants, et il y a eu des transferts. Je ne l'ai pas nié, j'ai dit tout à l'heure dans mon propos liminaire qu'il y a eu aussi des transferts de compétences, bien évidemment souvent par la loi, et pas forcément par la volonté des élus locaux, municipaux en l'occurrence. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous laisse donc pour délibérer.

Monsieur le Maire quitte la séance quelques minutes.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Comme il est d'usage, Monsieur le Maire étant sorti, nous allons passer au vote du compte administratif 2020. Qui est contre ce compte administratif ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. FICHÈRE : Nous devons aussi faire voter les comptes administratifs des budgets annexes. Tu viens de faire voter celui du budget principal.

Mme MANGIN : Nous allons passer aux budgets annexes. Sur le budget annexe Lotissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. S'agissant du budget annexe Stationnement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Merci, Jean-Pascal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2020.

Quelqu'un est-il allé chercher Monsieur le Maire ? Merci.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.

RAPPORT N° 03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2020

M. FICHÈRE : L'affectation est très simple. Pour le budget principal, nous avons un excédent de résultats de 3 385 144,60 euros pour être très précis, que nous vous proposons d'affecter en réserve, ce qui nous permettra de financer notre section de fonctionnement 2021. Parallèlement à cela, nous avons un résultat du budget annexe Lotissement de 9,91 euros à affecter, et de 26 322,55 euros pour le budget annexe Stationnement. Pour ce troisième montant, c'est un déficit que nous vous proposons de reporter purement et simplement. Il y a donc trois votes à faire.

M. le Maire : Merci. Je vous propose de délibérer sur l'ensemble des trois affectations. Pour le budget Lotissement, il n'y a plus grand-chose. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Les affectations sont donc établies à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2020.

Nous passons au rapport n° 04. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

RAPPORT N° 04 : NON-APPLICATION DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2021 AUX COMMERÇANTS EXPLOITANT UNE TERRASSE

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Vu le contexte actuel de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19, vu les mesures de fermeture des cafés, restaurants et commerces non essentiels appliquées sur l'ensemble du territoire national, nous vous proposons :

- de décider de ne pas appliquer les tarifs des droits de voirie, pour l'année 2021, aux commerçants exploitant une terrasse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Merci. Vous l'avez bien compris, il s'agit de continuer notre soutien là où nous le pouvons, à nos cafetiers et restaurateurs qui détiennent une terrasse et qui sont donc assujettis à un droit de voirie sur le domaine public en les exonérant de nouveau cette année en 2021. Cela fait une recette en moins pour la Ville d'environ 25 000 euros. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la non-application des tarifs des droits de voirie pour l'année 2021 aux commerçants exploitant une terrasse.

Nous passons au rapport n° 05. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 05 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, et a l'obligation de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1, qui doit être soumis à l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activités 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole portant sur :

- *les Délégations de Service Public suivantes :*
 - o *Crématorium ;*
 - o *Eau et assainissement ;*
 - o *Chauffage Urbain ;*
 - o *« La Commanderie » ;*
- *ainsi que les concessions de services et de travaux confiées à la SPL Grand Dole Développement 39.*

M. le Maire : *Merci, Jean-Pierre, pour ce rapport qui a été un peu décalé dans le temps à cause de la crise du Covid. Cela a pris plus de temps d'avoir l'ensemble des rapports sur cette CCSPL 2020. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport annuel d'activités 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Nous passons au rapport n° 06. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 06 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

Mme MANGIN : *Merci, Monsieur le Maire. Durant la période des congés d'été, entre le mois de juin et le mois de septembre 2021, la Ville recrutera des agents occasionnels dans les services municipaux. Ainsi, 28 agents seront recrutés sous contrat à durée déterminée, sur l'indice majoré 332. Le montant prévisionnel des crédits s'élève à 47 150 euros, charges incluses. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création des emplois saisonniers pour la période estivale 2021.*

M. le Maire : *Merci. Je rappelle que sur l'ensemble des contrats saisonniers Ville et Agglomération, il y a une proportion d'une centaine de contrats à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole via notamment Equalia, gestionnaire des équipements nautiques et pourvoyeur historique lorsque l'Agglomération maintenait en régie et maintenant en tant que délégataire. C'est un domaine où nous avons besoin d'emplois saisonniers bien évidemment. Nous en avons 28 pour la Ville. Tout cela fait un peu plus de 130 contrats pour des saisonniers qui en ont, vous le savez, particulièrement besoin, nos étudiants n'ayant pas pu compléter leurs recettes pour vivre tout au long de l'année.*

Naturellement, nous avons veillé à ne pas avoir moins de contrats, mais le même nombre, voire davantage, de manière à pouvoir ouvrir un certain nombre de postes de saisonniers à ces étudiants. Par ailleurs, dans les besoins de personnels pour la vaccination, un certain nombre d'étudiants pourront être orientés vers le centre de vaccination dans les contrats saisonniers. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2021.

Nous passons au rapport n° 07. La parole est de nouveau à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 07 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme MANGIN : *Un agent employé à la Ville de Dole et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce des missions d'entretien dans les services municipaux à raison de 26 heures hebdomadaires et des missions de restauration scolaire dans les services communautaires à raison de 6 heures hebdomadaires. La compétence de la gestion de la restauration scolaire relevant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et compte tenu de l'évolution du temps de travail de l'agent sur les missions de restauration scolaire, il convient d'adapter son temps de travail sur les deux collectivités.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet, 16 heures 15 hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2021 ;*
- *de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (26 heures hebdomadaires) à compter de cette même date ;*
- *de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur cette délibération assez classique ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

Nous poursuivons, Madame MANGIN.

RAPPORT N° 08 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS LORS DES DÉPLACEMENTS DES PERSONNELS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Mme MANGIN : *Merci. Il convient de préciser les modalités de remboursement des frais d'hébergement et de repas aux agents territoriaux amenés à se déplacer pour les besoins du service ou de leurs fonctions.*

Le remboursement des frais d'hébergement est effectué sur la base des frais réels engagés par l'agent et sur production d'un justificatif

- *avec un taux de base : 70 euros ;*
- *dans les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris : 90 euros ;*
- *la commune de Paris : 110 euros ;*
- *les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés : 120 euros.*

En ce qui concerne les frais de repas, la limite réglementaire est appliquée, soit 17,50 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement et de repas aux agents de la Ville de Dole sur la base des frais réels engagés et dans la limite des plafonds réglementaires.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?*

Mme BORNECK : *Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas en rapport direct avec ce point, mais avec les déplacements. Je voulais savoir si la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avaient commencé à travailler sur le décret de 2020 instituant le forfait « mobilité durable » qui a été mis en place, qui n'est pas obligatoire pour le moment, mais Madame la Ministre a annoncé il y a quelques mois que si des structures ne jouaient pas le jeu, cela deviendrait obligatoire.*

M. le Maire : *Rappelez-nous de quoi il s'agit.*

Mme BORNECK : *Le forfait « mobilité durable » est une sorte de prime versée à chaque agent. Cela existe dans le public et dans le privé. Dans le public, c'est une prime annuelle de 200 euros pour les agents qui viendraient au travail à vélo ou en covoiturage.*

M. le Maire : *Très bien. Quand je présidais la Mission Locale qui avait un statut associatif, je me rappelle que nous versions des primes à celles et ceux qui prenaient les transports en commun. Je*

pense que c'est finalement dans la même logique. Je n'en ai pas entendu parler particulièrement. Le Directeur général des Services me dit que si. En tout cas, nous pourrions révoquer ce sujet éventuellement en Comité Technique. Pour être tout à fait transparent, le DGS me dit que c'est en cours de discussion, que c'est en dialogue social. C'est en train d'être échangé, et nous ferons naturellement le nécessaire pour accompagner cette démarche. S'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le remboursement des frais d'hébergement et de repas lors des déplacements des personnels municipaux dans le cadre des activités professionnelles.

Nous passons au rapport n° 09. La parole est à Sylvette MARCHAND.

RAPPORT N° 09 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PASS'SPORT ELDO

Mme MARCHAND : *Merci, Monsieur le Maire. En raison d'une réorganisation administrative et financière du dispositif d'animations sportives extrascolaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur du Pass'Sport Eldo, ainsi que la nouvelle grille de tarifs suivante :*

Durée d'inscription	Tarifs
1 semaine	25,00 euros
2 semaines	45,00 euros
3 semaines	60,00 euros
Semaine supplémentaire	15,00 euros
Semaine incomplète : la journée	5,00 euros

M. le Maire : *Merci. C'est la reconduction d'un dispositif habituel. Nous devons simplement délibérer sur les tarifs pour des raisons purement juridiques et administratives. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement intérieur du Pass'Sport Eldo.

Nous passons au rapport n° 10. La parole est toujours à Sylvette MARCHAND.

RAPPORT N° 10 : CONVENTION ENTRE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, LA VILLE DE DOLE ET LE LYCÉE JACQUES DUHAMEL DE DOLE POUR L'UTILISATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Mme MARCHAND : *Merci. Dans le cadre du projet de revitalisation et de développement du Pôle Sportif des Mesnils Pasteur, une convention tripartite est proposée entre la région Bourgogne Franche-Comté, la Ville de Dole et le lycée Jacques Duhamel pour l'utilisation des installations sportives suivantes :*

- la salle de gymnastique du COSEC (COMplexe Sportif Évolutif Couvert) ;
- l'espace PARKOUR de la salle Josette Tournier.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention tripartite pour l'utilisation de ces installations sportives ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : *Merci, Madame MARCHAND. Y a-t-il des questions ou des observations sur cette convention somme toute traditionnelle, mais qu'il fallait mettre à jour compte tenu des évolutions de nos équipements sportifs sur le secteur des Mesnils Pasteur et des rénovations en cours ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention entre la région Bourgogne Franche-Comté, la ville de Dole et le lycée Jacques Duhamel de Dole pour l'utilisation d'installations sportives.

Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DANS LE CADRE DU LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

M. LEFÈVRE : Les deux rapports qui vont suivre concernent l'animation du patrimoine. Le premier concerne la demande de subvention annuelle à la DRAC quant au label « Ville d'Art et d'Histoire ». Depuis 1992, nous avons une convention qui nous lie notamment avec l'État. À ce titre, la Ville sollicite une subvention à hauteur de 18 000 euros pour les actions menées. L'ensemble des actions s'appuient sur la participation financière et humaine de plusieurs services de la Ville. En gros, l'ensemble des actions s'élève à 49 000 euros. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation financière de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté pour les actions menées dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

À préciser d'ailleurs que cette année, il s'agira d'une exposition d'été autour du 18^e siècle, le temps de la reconstruction à Dole, d'une intervention non négligeable dans le cadre de l'inauguration du théâtre et le développement de ce que notre animatrice des patrimoines appelle « les promenades du patrimoine ».

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur le rapport n° 11 ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention 2021 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Nous passons au rapport n° 12.

RAPPORT N° 12 : RÉMUNÉRATION DES GUIDES CONFÉRENCIERS PATRIMOINE – VISITES NOCTURNES ET JOURS FÉRIÉS

M. LEFÈVRE : Pour répondre à la baisse, voire à l'arrêt des visites guidées, le service Animation du Patrimoine souhaite multiplier ses propositions plus originales et différentes, notamment en mettant en place des visites nocturnes et des visites les jours fériés. Cependant, ces offres de médiations complémentaires après 21 heures ou les jours fériés doivent répondre à une législation très encadrée, ce qui est logique, et à une rémunération supplémentaire des heures. Ainsi, il est proposé d'ajouter aux différents forfaits existants pour les guides conférenciers un tarif visites nocturnes et jours fériés à 120 euros pour une visite guidée de 2 heures 30.

Ces deux nouvelles propositions de visite feront l'objet d'une modification des tarifs municipaux comme suit :

- 3 euros pour une visite guidée nocturne ou en jour férié ;
- 4 euros pour une visite guidée nocturne ou en jour férié, avec intervenant.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider la base de rémunération des guides conférenciers à 120 euros pour les visites nocturnes et jours fériés à compter du 1^{er} juin 2021. Souhaitons que ces visites rencontrent un large public.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rémunération des guides conférenciers Patrimoine pour les visites nocturnes et jours fériés.

Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Patricia ANTOINE.

RAPPORT N° 13 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE « ALLÔ SÉNIORS »

Mme ANTOINE : *Merci, Monsieur le Maire. En 2017, la ville de Dole comptait 7 348 personnes de 60 ans et plus, soit près de 31 % de sa population. Les plus de 75 ans représentaient à eux seuls 2 951 personnes, dont deux tiers d'entre elles sont des femmes. Plus d'une personne sur deux âgée de 80 ans et plus vivait seule dans son logement sur Dole (sources INSEE). Ces dernières sont souvent confrontées à un manque de lisibilité de l'offre des services et à la multiplicité des acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur Dole. Les familles sont également souvent démunies lorsqu'elles sont confrontées à la question du maintien à domicile et à la perte d'autonomie des droits et des aides existantes dans un contexte où la cellule familiale est souvent éclatée tant socialement que géographiquement. L'isolement social et relationnel des personnes est souvent croissant avec l'âge ; les problèmes de santé et le passage à la retraite peuvent être vécus pour certains comme un moment délicat avec la perte de lien et de vie sociale.*

La mise en place d'un numéro unique intitulé « Allô Séniors » à destination des séniors de 75 ans et plus et de leur famille vise à accompagner les Dolois dans les différentes étapes de leur vie en apportant des réponses adaptées à leur besoin, en favorisant la connaissance et l'accès des offres de services d'animation, d'activités sociales et culturelles. Il s'agit d'être à côté et auprès des besoins quotidiens des Dolois les plus vulnérables et les plus isolés. Ce numéro unique se mettra en place à partir du mois de mai à titre expérimental et répondra aux besoins suivants :

- *Écoute active, avec la possibilité de bénéficier d'une inscription sur le registre des personnes vulnérables tenu par le CCAS et/ou d'orienter vers le réseau des bénévoles écoutants et visiteurs mis en place avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Ce réseau s'inscrit dans le cadre du dispositif MONALISA (Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement des Âgés) lancé en 2014 qui vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées en encourageant la participation des citoyens et des acteurs locaux pour créer du lien social avec les personnes les plus fragiles et isolées sur le territoire de la commune. Il s'organise autour d'équipes citoyennes constituées de bénévoles écoutants et visiteurs, accompagnés et formés par la fédération ADMR du Jura.*
- *Informations et conseils d'ordre général dans des domaines très variés : offres culturelles et associatives, services existants, logements et aides diverses, clubs et activités proposées, réseaux de bus, service à la personne, hébergement, logement, etc.*
- *Orientation : orienter au mieux les personnes séniors et les familles en fonction de leurs demandes.*

En résumé, le 18 mai prochain, se met en place un numéro unique à destination des séniors. Ce numéro est accessible le mardi, mercredi, jeudi matin et vendredi matin, de 9 heures à 12 heures, avec un interlocuteur unique pour venir en aide à nos aînés isolés.

M. le Maire : *Merci. Je voudrais tout d'abord remercier Patricia ANTOINE d'avoir conduit ce dossier important et qui n'est pas terminé. Il est important, parce que c'était un engagement pour ce mandat. Bien sûr, nous tenons particulièrement à ce que les engagements pris soient tenus. À ce titre, nous avons déjà, avant la crise sanitaire, relevé ces problématiques d'isolement d'un certain nombre de séniors de la ville, isolement renforcé malheureusement avec la crise sanitaire, et qui nécessite véritablement un accompagnement encore plus fort de la collectivité. Vous l'avez compris, dans le magma institutionnel administratif des aides et programmes divers liés par exemple à la perte d'autonomie, nous avons souhaité pouvoir orienter, informer, conseiller, parfois écouter les séniors qui ont besoin de cet accompagnement.*

Avec ces quatre verbes qui, me semble-t-il, caractérisent le mieux ce que sera « Allô Séniors », écouter, informer, orienter, conseiller, vous avez là toute l'essence même de ce dispositif. Nous l'avons fait en partenariat sur « écouter » avec l'ADMR du Jura dans le cadre de ce dispositif MONALISA. C'est donc par souci de cette génération et de l'isolement qui existe sur un certain nombre de séniors de la ville. Nous pouvons le constater, c'est probablement aussi, et je l'ai dit cet après-midi à Monsieur SCRIVE, le Directeur de l'ADMR. La distribution des colis de fin d'année nous montre parfois l'isolement de certaines personnes. Je le dis souvent, parce que quand il n'y a pas d'enfant, ou qu'il y en a un ou plusieurs enfants éloignés, l'éloignement est important, et les séniors doivent se débrouiller tout seuls dans la gestion de leur vieillissement, parfois de leur perte d'autonomie.

C'est une véritable mesure sociale et d'accompagnement que nous créons ce soir. Bien sûr, le dispositif « Allô Séniors » n'est pas là pour régler tous les problèmes liés aux séniors, mais il est là au moins pour leur donner la possibilité d'avoir un interlocuteur qui les orientera au mieux dans les différents dispositifs existants. Je crois que c'est surtout cela.

L'autre volet de l'écoute est très important, parce qu'un certain nombre de personnes isolées ont besoin d'être appelées, d'être visitées, d'avoir une relation sociale alors que nous sommes dans une situation où, pour quelques personnes de la ville, mais cela fait déjà un certain nombre de cohortes malheureusement de personnes âgées, elles sont privées de toute activité sociale depuis plus d'un an. Je pense notamment à l'ensemble du réseau associatif qui s'est mis à l'arrêt avec la crise sanitaire et qui n'a toujours pas repris, et ce malgré la vaccination, par respect tout simplement du cadre réglementaire. Les clubs du Temps Libre se sont arrêtés. Parfois, c'était pour un certain nombre de personnes âgées la seule réjouissance de la semaine de passer une après-midi au sein des clubs de Temps Libre.

C'est donc dans ce souci que nous conduisons ce dispositif. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix le rapport. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place d'un service « Allô Séniors ».

Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 14 : PROJET DE RÉNOVATION DES ÉCOLES DE DOLE : MARCHÉ DE PARTENARIAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (MPPE)

M. JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne les projets de rénovation des écoles de Dole. C'est un travail que nous avons commencé dès notre arrivée en 2014 et que nous allons poursuivre. Nous avons commencé sur le précédent mandat. Je le rappelle rapidement, mais je pense que c'est important au regard des investissements que nous avons faits dans nos écoles. Il y a eu la réhabilitation de Pointelin, de Wilson, de Rockefeller. Nous avons eu aussi les Sorbiers. Aujourd'hui, nous devons continuer. Nous avons encore des bâtiments d'école relativement vieillissants, qui ont besoin surtout d'une rénovation en termes énergétiques. Suite à une étude, nous avons constaté que nous avions des travaux possibles et qui nous permettraient de faire une économie intéressante au niveau énergétique, puisque nous pourrions récupérer une économie entre 20 et 30 %, ce qui n'est absolument pas négligeable.

Il nous reste aujourd'hui à rénover des bâtiments comme l'école Saint-Exupéry. Nous avons associé à ce projet la crèche des Petits Loups. Nous avons les écoles de Bedugue, Poiset, Beauregard et Rochebelle. Tout ceci concerne donc un projet global sur une rénovation énergétique des bâtiments, et s'inscrit dans un plan de relance que nous connaissons aujourd'hui. Il devient intéressant de se pencher sur une rénovation globalement qui s'inscrirait également dans les Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Cependant, tout ceci est très compliqué.

Nous vous avons mis dans la notice que ces rénovations étaient estimées à hauteur de 9 millions d'euros, ce qui n'est pas une mince affaire. Elles seront réalisées sur l'ensemble du mandat, mais pour autant, nous avons confié une étude au cabinet Sémaphore pour avoir un accompagnement aussi sur la façon dont nous pourrions rénover nos écoles. Cette étude a permis de montrer que nous pourrions avoir recours à un Marché de Partenariat de Performance Énergétique, le MPPE – je sais, ce sont beaucoup de sigles, mais cela fonctionne ainsi – que nous pourrions conclure avec la SPL Grand Dole Développement 39. Cette solution paraît la plus adaptée. Ce marché de partenariat inclurait un engagement de performance énergétique à maintenir pendant toute la durée d'exécution de ce contrat.

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'approuver le principe du recours à un Marché de Partenariat de Performance Énergétique, conclu avec la SPL Grand Dole Développement 39, pour la réalisation du projet de rénovation énergétique du parc scolaire de la Ville dans les écoles que j'ai citées précédemment ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures concourant à l'exécution de la présente délibération.

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame JEANNET. C'est un rapport important, parce qu'il fixe un cap, et ce cap est notre détermination à engager deux priorités autour de ce dossier. Il s'agit premièrement

de pouvoir rénover nos écoles au service des enfants, des personnels éducatifs quels qu'ils soient, et d'avoir un parc d'écoles acceptables dans la poursuite de ce qui a été engagé en 2014 sur différentes écoles. La deuxième priorité qui trouve tout son sens dans cette délibération est là aussi de poursuivre la transition écologique, en l'occurrence énergétique, sur nos bâtiments municipaux, quels qu'ils soient, et notamment nos écoles.

Quand on a ce double objectif, il faut désormais définir la méthode pour l'atteindre, et la méthode passe par des outils. Vous voyez dans la délibération que ces outils sont en partie nouveaux, c'est-à-dire que la philosophie des partenariats publics/privés n'est pas nouvelle, mais des modifications législatives ont conduit à la création de marchés de partenariat de performance énergétique qui peut être établi avec une entité, en l'occurrence une structure que nous détenons avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans un capital à un peu moins de 50 % chacun, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les communes de Saint-Aubin et de Champvans ayant intégré l'actionnariat de la société publique locale Grand Dole Développement 39.

Cette structure travaillera selon les objectifs de son actionnaire ville de Dole, autour d'objectifs et de réalisations de travaux de construction, de rénovation, dans un but de réduction de la consommation d'énergie de 20 à 30 %. Elle délibérera autour d'un jury pour octroyer un marché dans un contrat qui s'appelle « marché public global de performance », avec un groupement d'entreprises, sur un nombre d'années. Elle conduira un contrat, qui, avec un nombre d'années qui peut être différent de la durée du contrat, va engager ces travaux. Nous saurons donc dès la signature du contrat en combien d'années, en combien de mois se feront les rénovations des écoles et de la crèche des Petits Loups.

Ceci conduira à ce que la collectivité paie une forme de loyer en fonctionnement (25 %) et en investissement (75 %), mais cela nécessitera que nous y retravaillions pour vous donner l'exactitude de la répartition entre le fonctionnement et l'investissement que la collectivité paiera.

Ce sont donc une méthode, des outils, un calendrier pour répondre aux deux priorités que j'ai citées préalablement, à savoir la rénovation de nos écoles pour le confort de ceux qui y travaillent ou qui étudient et la transition écologique, notamment énergétique, en faveur des bâtiments dans le cadre de notre politique de transition écologique. Voilà la feuille de route de cette délibération, sa philosophie, son but. Le projet est estimé à 9 millions d'euros. Il s'étalera sur un certain nombre d'années. Il conviendra donc dans les prochains mois, puisque nous passerons probablement ce contrat au prochain Conseil Municipal, si ce n'est celui de l'automne pour aller plus finement, mais ce soir, nous approuvons le principe de recours à ce marché de partenariat de manière à accélérer les rénovations.

Très souvent, on nous dit « il faut accélérer la transition écologique », ce que nous faisons, comme vous le voyez. Nous le faisons, parce qu'il y a urgence au niveau bâtimentaire, au niveau énergétique, et parce que chacun se doute qu'il n'est pas possible de faire immédiatement peser 9 millions d'euros sur le budget d'investissement de la Ville. Il faut donc faire preuve d'ingéniosité, d'ingénierie, et c'est ce que nous faisons avec ce contrat, en lien avec la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts, qui devraient nous accompagner. Nous avons déjà eu plusieurs réunions avec cette banque importante de manière à pouvoir apporter des réponses pour un certain nombre de bâtiments qui en ont bien besoin.

J'ajoute le fait que cette année, au budget de la Ville, indépendamment de ce contrat, nous engageons la rénovation de la toiture de Beauregard pour environ 100 000 euros. Nous engageons également comme chaque année un budget qui a augmenté, à hauteur de 250 000 euros de différents travaux dans nos écoles. Mais ces budgets d'investissement, soit plus de 350 000 euros cette année, vont nous permettre de gérer différents petits travaux nécessaires dans ces écoles. Ces sommes ne nous permettent pas d'engager de profondes rénovations. Il faut aller plus loin. C'est donc la philosophie de ce rapport qui vous est présenté ce soir. Y a-t-il des questions ou des observations ?

Mme BORNECK : Une simple question. Vous parlez bien de rénovation énergétique des bâtiments. Bien sûr, je vais voter pour, cela fait 10 ans que je demande la rénovation des écoles. Il n'y a donc pas de problème. Juste une question. Y a-t-il vraiment uniquement le côté rénovation énergétique ? Si je prends par exemple le cas de l'école Rochebelle qui est une vraie passoire thermique, nous sommes bien d'accord, nous avons de l'amiante à certains endroits. Est-il bien prévu un désamiantage des écoles ? Les écoles ont été construites toutes à peu près à la même époque. On nous a collé des dalles amiantées absolument partout. C'était la mode à l'époque. À

certains endroits, c'est dans les murs, parfois, au niveau des joints des fenêtres. On se doute bien que les fenêtres seront changées. Cela étant, est-ce une rénovation globale, ou est-on orienté « simplement » volet énergétique ?

M. le Maire : Il est encore trop tôt pour vous répondre, chaque école devant engager par les bureaux d'études, suite à la création de ce contrat, une analyse fine de leurs besoins. Toutes les écoles ne sont pas faites de la même manière, chacune ayant ses spécificités tant en termes de bâti, de construction, que de déperdition énergétique. Elles sont très différentes. Vous citez souvent l'école Rochebelle, ce que je comprends, mais dans la liste ici, notre priorité – je ne l'ai pas dit, mais je le dis pour être très clair – est d'engager dès 2022 la rénovation d'un bâtiment existant ou une construction nouvelle, ce qui sera à déterminer, pour l'école Saint-Exupéry sur le quartier des Mesnils Pasteur. Elle est probablement l'école à avoir le plus besoin dans la poursuite des écoles rénovées par le passé. C'est aussi le cas de la crèche des Petits Loups. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que vous avez cette école et la crèche sur la première ligne de votre délibération.

Nous vous apporterons le contrat lors du prochain Conseil Municipal. Il y aura déjà un certain nombre de précisions d'ordre technique, administratif et juridique. Nous lancerons la phase d'études dans le deuxième semestre de l'année, c'est-à-dire à partir de cet été, cet automne, au début de l'hiver, de manière à pouvoir engager des travaux en 2022 pour la restauration de la crèche des Petits Loups et l'école Saint-Exupéry. Ce sera le premier objectif. Après, pour répondre à votre question, tout dépendra des études qui seront faites sur chacun des bâtiments scolaires évoqués. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

M. HAMDAOUI : J'ai plusieurs questions. D'abord, la crèche des Petits Loups sera-t-elle reconstruite pour pouvoir libérer la salle ?

M. le Maire : La réponse est « oui ».

M. HAMDAOUI : En termes d'objectif, est-ce une obligation pour les entreprises ? Va-t-on mesurer avant ? L'obligation de résultat sera-t-elle dans le contrat ?

M. le Maire : Oui, une obligation de résultat dans le calendrier, entre autres.

M. HAMDAOUI : Sur le financement, ce sont 9 millions d'euros. J'ai bien compris que c'était sur tout le mandat. Si la SPL réalise les travaux, elle ne peut pas récupérer le FCTVA, donc la Ville ne peut pas non plus par voie indirecte. Vous nous avez parlé d'une répartition du loyer de 25 % en fonctionnement et 75 % en investissement. Ces 75 % en investissement permettent-ils de récupérer du FCTVA ? Le FCTVA sur 9 millions d'euros représente un montant important (1,8 million d'euros), ce qui baisserait le coût pour la collectivité, si nous le faisons, à 7,2 millions d'euros, les 9 millions d'euros étant TTC. Pour la Ville, cela coûterait 7,2 millions d'euros. Cette façon de financer le projet sur 25 % en fonctionnement, où il n'y a donc pas de FCTVA...

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, nous récupérons la TVA. C'est pour cela que nous choisissons ce contrat.

M. HAMDAOUI : La nouvelle forme de contrat permet-elle de faire cela ?

M. le Maire : Oui.

M. HAMDAOUI : En principe, les SPL n'ont pas le droit de récupérer la TVA.

M. le Maire : Attention, cela dépend du type de contrat. Lorsque nous faisons une concession, nous perdons le bénéfice de la TVA. En revanche, sur un mandat de travaux, la collectivité récupère la TVA. Je parle là sous le contrôle de Jean-Pascal qui suit cela. Sur ce contrat, nous récupérons la TVA.

M. HAMDAOUI : Récupérons-nous la TVA sur les 9 millions d'euros investis ou sur la part 75/25 de loyer ? Vous avez parlé de 25 % sur le fonctionnement et 75 % sur l'investissement, en gros sur le loyer, mais cela reste à déterminer. Est-ce sur cette part de 75 %, ou sur les 9 millions d'euros ?

M. le Maire : La SPL récupère la TVA, puisqu'elle porte le contrat. Ensuite, elle va avoir un loyer tenant compte de cette récupération.

M. HAMDAOUI : Je ne sais pas. Je demandais une confirmation. Êtes-vous sûr ? En principe, les SPL ne peuvent pas récupérer de FCTVA.

M. FICHÈRE : Par définition, une SPL est une société de droit privé, assujettie à la TVA, à tous les impôts, à l'IS. La SPL récupère donc la TVA. Non, la question que vient de soulever le Maire à juste titre est de dire que la SPL nous refacturera des loyers qui seront plus faibles grâce à des subventions et la récupération de la TVA. En revanche, dans les loyers facturés de la SPL à la collectivité, on éclate le loyer en une part de remboursement de capital qui est de l'investissement sur lequel s'applique le FCTVA, et une part qui est du fonctionnement sur lequel nous ne récupérons pas, qui est sur la quote-part de frais financiers et de services que récupère la SPL. Normalement, nous avons très peu de frictions fiscales.

M. le Maire : Comprenez que comme la SPL récupère la TVA, comme je vous l'ai dit, de facto, c'est une recette supplémentaire. La SPL va donc déduire à la Ville son loyer, puisqu'elle tiendra compte de cet élément. Cela étant, c'est une question logique sur laquelle nous avons travaillé, et que nous nous sommes posée, parce que si c'était pour passer par une structure ad hoc quelle qu'elle soit et que l'on ne bénéficiait pas du retour du FCTVA, cela voulait dire que l'on engageait un programme avec plus de 20 % de coûts supplémentaires par rapport au fait. Cela a donc bien été réfléchi dans les différentes réunions très techniques que nous avons eues sur ce sujet. Je ne vais pas dire que c'est l'originalité du contrat, mais il permet d'éviter que nous soyons pénalisés sur 20 à 25 % de TVA à côté de laquelle nous passerions.

M. HAMDAOUI : Merci. Si vous me permettez de reprendre la parole, où sera situé le projet d'implantation de la crèche des Petits Loups ?

M. le Maire : Même si rien n'est arrêté, parce que nous devons travailler sur les possibilités d'implantation sur les Mesnils Pasteur de l'école Saint-Exupéry, sur sa rénovation potentielle, son extension, tout cela avec le fait que nous voulons aussi éviter des rénovations de sites occupés qui sont loin d'être simples, évidemment et vous le savez, il s'agirait de pouvoir avoir la crèche des Petits Loups à proximité de l'école, d'avoir un site plus homogène dans ce secteur scolaire, périscolaire, qui est le secteur George Sand. Tout le monde voit où cela se situe. Quand on peut regrouper différents services pour les familles, c'est quand même mieux sur ce secteur. Cela reste donc à déterminer, mais l'idée est de ne pas faire de distinction en termes de proximité entre la crèche et l'école Saint-Exupéry.

Monsieur PRAT, je crois que vous avez demandé la parole.

M. PRAT : Effectivement, merci, Monsieur le Maire. S'agissant de l'étalement de ce programme, je trouve très bien que vous donniez la priorité aux Petits Loups, d'autant plus que de mémoire, cela a brûlé au début du mandat précédent. Il s'est donc quand même passé un certain nombre d'années. Pour la suite, vous avez dit : « ce programme s'étalera sur un certain nombre d'années ». Qu'est-ce que cela signifie ? Quand on regarde le contenu, c'est ambitieux et louable. Est-ce sur ce mandat ? Qu'est-ce que c'est ?

M. le Maire : Je ne voudrais pas trop m'avancer, parce que nous devons travailler sur des ratios par rapport à ce que cela coûte, à ce que l'on met dans le budget en investissement et en fonctionnement. Nous allons donc travailler cela à partir de maintenant. Globalement, il est important de retenir que la durée du contrat et de versement de ce que je vais appeler « notre contribution » en investissement et en fonctionnement, est différente de la durée des travaux. Je m'explique. On peut très bien avoir un contrat sur 10 ou 15 ans de participation, et celui fait entre la SPL avec le marché public global de performance et l'entreprise permet une réalisation des travaux en 4 ou 5 ans. Nous pouvons donc avoir une distinction entre la durée de réhabilitation et la durée du contrat, ce qui permet d'accélérer les choses et ce que nous ne pourrions pas faire si nous faisons nous-mêmes. Je crois que c'est toute l'originalité.

Quand j'ai parlé tout à l'heure d'accélération dans la rénovation de nos écoles et du bâti et d'accélération de la transition écologique via des questions énergétiques sur ce dossier, c'est exactement cela. Je vous explique donc par des chiffres qu'il ne faut pas prendre aujourd'hui pour argent comptant, parce que cela va dépendre de nos négociations de travail. Sachez qu'il peut y avoir une distinction entre la durée du contrat et du versement des contributions et la durée des travaux qui peut être beaucoup plus courte. Ai-je été clair ? Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce dossier. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE) pour le projet de rénovation des écoles de Dole.

Nous passons au rapport n° 15 que va présenter Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 15 : ACQUISITION DE LOCAUX À FRANCE INVESTISSEMENT

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition, auprès de la SARL France Investissement, de la salle d'audience et des petites pièces adjacentes, ainsi que les cachots en sous-sol au sein de l'ancien couvent des Cordeliers, afin de les maintenir en accès public sous des conditions diverses. Cette acquisition a été validée au prix de 56 000 euros. Aujourd'hui, il apparaît opportun et judicieux d'inclure dans cette acquisition la salle des Cordeliers située au rez-de-chaussée, atout majeur pour les futures visites guidées organisées par l'Office de Tourisme de Dole ou d'éventuelles animations et expositions à caractère historique. À la suite d'échanges avec les représentants de la société France Investissement, il a été convenu la cession complémentaire au profit de la Ville de Dole de la salle des Cordeliers pour un prix inchangé, soit 56 000 euros.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *de réitérer sa décision d'acquisition auprès de la SARL France Investissement des locaux que constituent l'ancienne salle d'audience et les petites pièces adjacentes, les cachots en sous-sol et la salle des Cordeliers, moyennant le prix de 56 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci, Jean-Michel. Y a-t-il des questions ou des observations ?*

M. PRAT : *Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, lors des élections municipales, nous avons fait de ce dossier des Cordeliers un dossier important pour la défense du patrimoine de la ville de Dole qui, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure, est une ville d'art et d'histoire, d'autant plus que nous avons l'impression que lors du mandat précédent, vous aviez abandonné les Cordeliers. Nous défendons donc dans notre programme la préemption de la Ville de cet espace afin de maîtriser les opérations et les usages du bâtiment, que ce soit pour des opérations immobilières, pour l'usage des salles ou pour une extension du musée, par exemple.*

Entretemps, vous avez gagné les élections brillamment. En décembre 2020, vous avez mis au vote une délibération. Nous avons salué votre volonté de vous réinvestir dans ce dossier, et par pragmatisme, nous avons voté la délibération que vous avez proposée. Ce soir, nous sommes quand même inquiets de la tournure que prend ce dossier par rapport à l'accès. C'était pour nous un des points cruciaux lors de la campagne des municipales de permettre aux Dolois et aux Doloises de pouvoir avoir accès à ce bâtiment qui est un des éléments clés et un des plus anciens du patrimoine dolois. Nous vous avons interpellé par courrier il y a une quinzaine de jours, courrier auquel vous avez répondu. Vous nous dites « aujourd'hui, il y a seulement un événement culturel, le Chat Perché, et nous passerons à quatre événements culturels dans l'année pour pouvoir permettre l'accès aux Dolois ». Nous pensons que le compte n'y est pas à ce niveau.

Nous sommes inquiets aussi sur les informations que nous avons évoquées dans notre courrier, sur le fait que la salle que nous allons acquérir ce soir appartient déjà à la ville de Dole. Dans le courrier de réponse, vous nous dites : « les actes notariés et les documents en notre possession furent étudiés minutieusement par le notaire Maître ROQUEL. Malheureusement, ils sont loin d'être clairs ». Ce manque de clarté nous fait poser la question de l'opportunité de cette délibération. Nous pensons qu'il serait quand même assez ubuesque que le Conseil Municipal acquière ce soir une salle qui appartient déjà à la ville de Dole.

J'ai aussi deux questions à vous poser par rapport à cette délibération. Dans la délibération, vous parlez uniquement du rez-de-chaussée de la salle des Cordeliers. J'aimerais savoir ce qu'il en est de la salle à l'étage, où il y a des tribunes. Est-ce inclus dans cette délibération, dans la négociation que vous avez avec France Investissement qui ne serait peut-être pas propriétaire pour l'instant ? Par ailleurs, avez-vous à ce jour signé la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lever la prescription de la mairie par rapport à cet espace ? Merci de votre attention.

M. le Maire : *Merci, Monsieur PRAT. Quelques éléments de réponse. Vous avez évoqué le dossier des Cordeliers par le passé. Je rappelle quand même que le bien devait être vendu en 2015, si je ne me trompe pas, mais la vente n'a pas abouti en totalité à l'époque. Pour être tout à fait objectif, Jean-Marie SERMIER avait déjà proposé éventuellement d'acheter la salle d'audience. Il se trouve que ce dossier n'a pas abouti, parce qu'il n'y avait pas d'acheteur autre pour cette propriété appartenant au Conseil Départemental. Ce n'est pas que nous avons abandonné, mais il n'y avait pas de projet particulier porté.*

Pour vous dire la vérité, il y a eu d'autres projets ces dernières années sur lesquels j'avais donné mon avis au Président Départemental, parce qu'ils ne me semblaient absolument pas être sérieux. Ils n'ont donc pas abouti. Il y avait un autre projet d'hôtel qui pouvait être satisfaisant pour le centre-ville, mais il n'a pas abouti pour des raisons de sécurité, de défense contre les incendies, parce que des personnes auraient dormi dans cet ensemble. Ce projet n'a donc pas abouti.

Est arrivée une autre proposition de France Investissement qui a fait un certain nombre de propositions. France Investissement est rapidement venue discuter de l'ensemble. Il m'a semblé important de revendiquer un certain nombre de lieux dans cet ensemble des Cordeliers qui reviendrait à la Ville, plus encore qu'en 2015, notamment sur les annexes de la salle d'audience et les geôles, dont le caractère est historique comme vous le savez, et d'ajouter plusieurs précisions dans un accord signé aujourd'hui par Monsieur CLERC, de France Investissement.

Quand vous dites « il y avait un événement ouvert par an, ce sera quatre, mais on n'y trouve pas notre compte, ce n'est pas assez », vous avez raison, mais il y a d'autres choses. Il y aura les visites de l'Office de Tourisme, pour avoir des explications sur ce lieu par nos guides conférenciers, à des rythmes tout à fait importants possibles tout au long de l'année, ce qui permettra d'avoir des précisions. En effet, entrer dans le lieu, c'est une chose ; avoir des explications, c'est encore mieux. Pouvoir se rendre dans les geôles fermées au public depuis des années sera possible grâce aux visites de l'Office de Tourisme pour avoir des explications.

D'ailleurs, avec Jean-Philippe LEFÈVRE, nous devons faire expertiser, et je suis sûr qu'il y a des spécialistes sur la question, parce qu'aujourd'hui, c'est encore difficile de savoir l'époque et l'histoire. Il y a de magnifiques gravures sur la Révolution française, d'une personne qui a été emprisonnée, qui a vraiment dessiné magistralement le long des murs de ces cellules de prison. Il faudra que nous puissions un peu expertiser cette histoire, et ce sera aussi ouvert au public. Bien sûr, ce sera l'accès au cloître pour les visites, l'accès aux geôles, mais je n'oublie pas non plus que nous sommes dans la copropriété de cet ensemble. À partir de là, la salle d'audience et des annexes seront un accès pour la ville.

Je ne veux donc pas me précipiter sur le projet que nous pouvons y faire dedans. Pourquoi ne pas avoir une classe étudiante dedans, en lien avec notre enseignement supérieur et nos BTS ? Cela pourrait être une idée intéressante. Pourquoi ne pas en faire une salle de réception de la Ville quand on a une réception importante, pour convier des Dolois pour une remise de récompense, un peu comme notre Salon d'Honneur, qui pourrait être ouverte à la population régulièrement ? Pourquoi ne pas en faire une salle associative de réunion ? Elle est quand même très belle. Cela permettrait là aussi d'avoir des Dolois en fonction des réunions. Ce sont des idées. Je ne dis pas que ce sera exactement cela, mais en tout cas, nous en avons le bénéfice tel qu'on l'entend, comme n'importe quel copropriétaire.

J'ai d'ailleurs rencontré ces copropriétaires en visioconférence. Il y a de nombreux Dolois qui connaissent bien la ville, son patrimoine, son tissu associatif, et autres et nous nous sommes dit les choses clairement. Il n'y a pas de surprise. Je leur ai dit : « nous aurons des parties très précises dans cet ensemble et nous voudrions les exploiter tel que nous l'entendons » et eux-mêmes l'entendent particulièrement. Ne nous attendons donc pas à quatre événements qui, je pense, seront probablement le moment de pouvoir accueillir le plus de personnes. Il y a le Weekend du Chat Perché, mais en dehors, il me semble que dans ce cloître qui sera rénové grâce à cet investissement auquel la Ville participera pour la partie qu'elle détient, puisque lorsque l'on entre dans le cloître, tout au fond, c'est la partie liée à la salle d'audience et ses annexes, il y aura d'autres événements.

Nous participerons à la réhabilitation du cloître et à titre personnel, j'ai hâte, cher Jean-Philippe, que nous organisons un très beau concert de musique classique au sein de ce jardin ouvert à la population parmi les quatre dates dont nous bénéficierons dans notre accord. Voilà pour l'ensemble qu'il me semble important de rappeler.

Après, il y a cette question de la salle des Cordeliers, des bâtiments supérieurs, des propriétés. Bien sûr, j'ai reçu Monsieur LANGROGNET et votre collègue et ami, Monsieur THIÉFAINE, sur ce sujet. Ils défendent une vision, nous n'allons pas nous le cacher et vous le savez, ce n'est pas nouveau, mais au-delà de cela, ils mettent en avant ces questions de propriété. C'est vrai que lorsque je les ai rencontrés, ils m'ont sorti des documents assez intéressants, que j'ai pu confronter à d'autres documents que nous avons à la ville de Dole, mais j'ai vu aussi d'autres documents. Il est vrai qu'il y a un basculement dans les années 90. En 1991, le classement aux Monuments historiques de cet ensemble donne la propriété au Département. Tout ce qui est antérieur le donne visiblement à la Ville. Le cadastre donne cette propriété au Département. Ensuite, il y a différents échanges de courriers sur la fin de la mise à disposition de la salle des Cordeliers que la Ville redonne au Département.

Tout cela fait, qui plus est en rajoutant le fait que cela fait des années que le Département entretient ce bien, que la propriété peut être contestée. Voyant ces problématiques de propriété, constatant que cette salle est quand même intéressante et qu'elle donne sur l'entrée, vu qu'elle a non seulement une entrée indépendante, mais aussi une sortie sur le cloître, j'ai proposé à Monsieur CLERC que nous puissions rester propriétaires de l'ensemble des biens que nous avons achetés au mois de décembre pour essayer de mettre fin à cette question de propriété, tout simplement. Bien évidemment, nous avons largement consulté notre service Urbanisme. Ce ne sont pas des personnes incompétentes, loin de là. Nous avons évidemment consulté notre notaire Maître ROQUEL cette année sur le sujet dans la préoccupation qui était la vôtre. Nous sommes arrivés à cette conclusion d'incertitude sur l'origine de propriété. Il m'a semblé important que nous puissions rajouter ce bien dans l'ensemble que nous achetons sur les Cordeliers.

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Monsieur LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Je corrobore votre propos quant à la propriété. Bien sûr, il va de soi qu'un élu d'une majorité défend ou va dans le sens de son Maire, mais pour le coup, aussi bien comme historien que comme juriste de droit public, pour m'être vraiment plongé dans les documents de propriété des Cordeliers, je corrobore tout à fait les propos du Maire qui, je le sais, comme historien, est sensible aux bâtiments comme je peux l'être...

M. le Maire : On me reproche parfois d'être historien.

M. LEFÈVRE : Oui, mais pour moi, cela me va bien. L'histoire de la propriété est vraiment très compliquée. Je connais bien tous les documents qui ont été présentés par Monsieur LANGROGNET. Ils sont aux archives pour partie. Franchement, la situation n'est pas si simple du tout, et je pense que nous pouvons simplement nous réjouir. Peu de municipalités depuis 1839, puisque telle est l'histoire de la vente, ont autant porté une attention à cet ancien couvent des Cordeliers et à son ensemble.

Je voulais surtout intervenir par rapport à votre intervention sur les quatre événements culturels dans ce bâtiment, ce qui ne ferait pas le compte. Je pense qu'il y a un côté mythique autour de ces Cordeliers. Ceux qui comme moi ou comme d'autres sont des Dolois de longue date n'ont jamais connu ce lieu. Cela n'a jamais été les Champs Élysées culturels de la ville de Dole. On n'a jamais vu passer un nombre important de personnes pour aller le visiter. C'était un tribunal. En gros, on ne se disait pas : « chic, je vais me balader dans les jardins du tribunal ». Je pense que ce sera une vraie opportunité. Par ailleurs, quatre rendez-vous culturels dans ce lieu, déjà, ce sera beaucoup plus qu'il n'en a jamais connu, quand bien même nous aurions pu passer des accords avec le ministère de la Justice quand il en était l'utilisateur.

De plus, ce serait un problème si nous n'en avions pas d'autres à Dole. Nous ne sommes pas une ville de banlieue qui a été archi bétonnée, où il resterait un pauvre cloître qui se bat en duel tout seul. Nous en avons tellement à Dole qu'honnêtement, dire que notre activité, quand la Covid n'est pas là, n'est pas massive et diverse dans les différents lieux, cloîtres, jardins clos que nous avons, ce serait ne pas reconnaître la vérité. Je pense que nous devons nous réjouir du fait que nous aurons une offre complémentaire d'événements ou de rendez-vous culturels ou autres. Effectivement, ce sera magnifié par le cloître, et les événements culturels magnifieront le cloître. C'est ce qui me semble important dans cette délibération.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe. Je précise quand même que ce que nous avons voté en décembre et ce que nous proposons au vote ce soir, si la délibération est adoptée, dépendra d'abord de la vente entre le Département et France Investissement. Il ne faut pas l'oublier, parce que pour l'instant, France Investissement est propriétaire de rien. La procédure est en cours. Vous

savez comme c'est, il y a le compromis, les documents. Cela arrivera donc après. Cependant, il me semblait important de signer rapidement un accord clair, un protocole avec France Investissement. Je tenais absolument à ce que ce protocole soit signé par garantie, et aujourd'hui, il l'est. Monsieur PRAT.

M. PRAT : Juste une précision. Comme vous le dites, France Investissement n'a rien du tout actuellement. Avez-vous signé la Déclaration d'Intention d'Aliéner pour lever la préemption d'aliéner aujourd'hui ?

M. le Maire : Le délai des deux mois est passé. Il n'y a donc pas de préemption de la Ville, mais je n'ai pas encore envoyé le courrier, pour être tout à fait clair sur le sujet, puisque cela se fait au moment du compromis. Y a-t-il d'autres observations ou questions ?

M. HAMDAOUI : C'est vrai que c'est un élément patrimonial emblématique de la ville de Dole. Jean-Philippe dit que peu de Dolois s'y promenaient, mais l'occasion ne s'y prêtait pas non plus. Je trouve que nous sommes dans le flou avec les déclarations que vous avez faites sur la propriété. Pour reprendre les propos de Monsieur PRAT au début, il est vrai que les choses ne sont pas claires. Nous ne souhaitons pas rajouter de l'imbroglio juridique à l'imbroglio juridique, mais si jamais on délibère et on s'aperçoit que l'on achète des biens qui nous appartiennent, je pense qu'il faudrait déjà lever toute ambiguïté là-dessus avant de pouvoir avancer. Nous ne sommes pas à deux mois près. Cela peut attendre de faire travailler les offices notariaux pour clarifier la situation, puisqu'un office notarial dit que la situation est un peu compliquée en termes de propriété. Je crois que c'est d'abord cette question qu'il faut traiter et régler avant d'aller plus loin.

Si jamais il s'avérait que l'on était propriétaire et que l'on achète des biens qui nous appartiennent, juridiquement, on ajouterait encore de la complexité aux choses. Pour cette raison, nous ne voterons pas cette délibération, parce que la situation patrimoniale n'est pas claire.

M. le Maire : L'objet de la délibération est justement que les choses ne soient plus floues. Puisqu'à l'issue de cette délibération, sous réserve de la vente entre le Département et France Investissement, les choses seront réglées. Monsieur HAMDAOUI, sachez que les offices notariaux ont travaillé, celui de la Ville a travaillé. Celui du Département, qui n'est pas le même que celui de la Ville, a aussi travaillé. Vous vous doutez bien qu'avant d'arriver à cette délibération, nous avons travaillé. Je n'apporterais pas cette délibération si les choses étaient claires, nettes et précises sur l'origine de propriété de la Ville. C'est justement le but de régler cette question dite « floue », comme vous le dites.

M. HAMDAOUI : Oui, mais Monsieur le Maire, ce sont vos propos dans le journal. Vous dites que la situation n'est pas claire. J'ai l'article sous les yeux.

M. le Maire : Bien sûr que la situation n'est pas claire, mais comprenez que si la situation n'est pas claire, c'est la raison de cette délibération. Ce n'est pas cette délibération qui entraîne le manque de clarté. C'est la situation de ce bien et de l'origine de propriété qui entraîne le manque de clarté. Il faut remettre les choses dans le bon ordre. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? 6 contre. Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve l'acquisition de locaux à France Investissement.

Je passe la parole à Madame MANGIN pour animer les débats sur le rapport n° 16.

RAPPORT N° 16 : ACQUISITION AUX CONSORTS AUBRY

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Le rapport n° 16 est présenté par Jean-Michel.

M. REBILLARD : Merci, Isabelle. Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des lots 2, 3 et 4, ainsi que les 500 millièmes des parties communes du bâtiment sis 8 rue de la Monnaie à Dole aux indivisaires Thomas et Ludovic AUBRY au prix de 90 000 euros. Aujourd'hui, il s'avère plus judicieux d'un point de vue calendaire et administratif, de procéder à cette acquisition en deux temps avec deux actes bien distincts. Ainsi dans un premier temps, l'acquisition de la quote-part de Monsieur Thomas AUBRY interviendra au prix de 45 000 euros, puis celle de Monsieur Ludovic AUBRY pour une somme identique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer sa décision d'acquisition aux indivisaires AUBRY des lots 2, 3 et 4, ainsi que les 500 millièmes des parties communes du bâtiment 8 rue de la Monnaie à Dole ;
- de préciser l'acquisition en deux actes distincts pour chaque indivisaire pour la somme de 45 000 euros par acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Mme MANGIN : Merci, Jean-Michel. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition aux Consorts AUBRY.

Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Philippe JABOVISTE pour la présentation.

RAPPORT N° 17 : CESSION DE TERRAIN À MADAME ET MONSIEUR TOUZÉ – LOTISSEMENT ROUGEMONT

M. JABOVISTE : Merci. En février 2012, la Ville de Dole a été autorisée à lotir un terrain d'environ 17 000 m² situé au lieudit « Rougemont » composé de dix-neuf lots à bâtir. Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la vente du lot n° 8 à Monsieur SMAJLAGIC. Ce dernier ayant renoncé à cette acquisition le 19 février dernier, ce terrain a été remis en vente, et Madame et Monsieur TOUZÉ ont manifesté leur intérêt pour ce lot en mars 2021 au prix de 45 630 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette vente à Madame et Monsieur TOUZÉ, du lot n° 8 ;
- de préciser que les acquéreurs déclarent être informés qu'une canalisation d'eaux usées traverse cette parcelle et qu'ainsi une servitude réelle et perpétuelle de tréfonds pour le passage de la canalisation d'évacuation des eaux usées sera mise en place ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir ;
- de préciser que cette délibération annule et remplace celle intervenue lors du Conseil Municipal du 29 juin 2020.

Mme MANGIN : Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur TOUZÉ au lotissement Rougemont.

Nous passons au rapport n° 18 également présenté par Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 18 : CESSION DE TERRAIN À MADAME YTHIER ET MONSIEUR MERLO – LOTISSEMENT LA FAULX

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. En janvier 2014, la Ville de Dole a été autorisée à lotir un terrain d'environ 23 000 m² situé au lieu-dit « La Faulx » composé de dix-huit lots à bâtir au prix de 71 euros/m² hors taxe, la TVA sur marge étant de 10,71 euros/m². À ce jour, il reste deux lots à bâtir. Madame YHTIER et Monsieur MERLO ont manifesté leur intérêt pour le lot n° 8.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à Madame YTHIER et Monsieur MERLO de ce lot n° 8 pour la somme de 61 364,21 euros, dont 8 043,21 euros de TVA sur marge ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

Mme MANGIN : Merci beaucoup, Philippe. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame YTHIER et Monsieur MERLO au lotissement La Faulx.

Nous passons au rapport n° 19 présenté par Justine GRUET.

RAPPORT N° 19 : ÉCHANGE ENTRE LA VILLE DE DOLE ET SEDIA

Mme GRUET : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain à la société d'économie mixte SEDIA dans le cadre du projet immobilier mixte tertiaire devant se réaliser Cours Clemenceau. Pour coller au mieux aux futures limites de ce projet envisagé sur ce secteur, il est apparu opportun de procéder à un échange de la parcelle BV n°40p – je ne sais pas si l'on a des plans, je pense que vous les avez vus en commission – d'une superficie de 293 m² contre la parcelle BV n° 296p d'une surface de 234 m². Compte tenu des écarts mineurs de surfaces, il est proposé que cet échange soit réalisé sans soulte.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver l'échange avec la société d'économie mixte SEDIA de ces deux parcelles situées Cours Clemenceau ;*
- *de préciser que l'échange se fera sans soulte compte tenu du faible écart de surface entre les différentes parties aliénées ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.*

Mme MANGIN : *Merci, Justine. Y a-t-il des questions concernant cet échange ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'échange entre la ville de Dole et SEDIA.

Nous passons au rapport n° 20 qui devait être présenté par Monsieur le Maire qui arrive.

RAPPORT N° 20 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AUX COMMARDS

M. le Maire : *Ce rapport devait être rapporté par Stéphane CHAMPANHET, mais je l'excuse ce soir. Il ne pouvait être à nos côtés.*

Ce rapport concerne ce projet d'une salle sur le secteur des Commards. Le souhait de la Ville est assez simple et double :

- *offrir un lieu à un certain nombre d'associations, parce que nous manquons de locaux face aux très nombreuses demandes ;*
- *maintenir une présence municipale sur le secteur des Commards.*

Nous procédons à une cession. À qui ? Je ne sais pas encore. Nous n'avons pas encore terminé nos prospectives sur la vente de l'ancienne école. Nous avons un terrain de 3 400 m², une première partie de 2 300 m² que nous mettons en vente, et nous gardons une autre partie de 1 100 m² où seront réalisés la salle et un square pour les enfants du quartier, les habitants, là où il y a la cour en partie, avec un chemin d'accès à l'arrière pour l'ancienne école de manière à ce que le futur acheteur puisse accéder à l'ancienne école.

La salle que nous construisons à la place des anciens Algeco permettra, outre le fait de garder le bureau de vote des Commards, de poursuivre une activité de réception pour les associations. Elle aura une surface d'environ 200 m². Le chiffrage est d'environ 379 000 euros HT, comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études.

Il vous est donc proposé :

- *de valider le projet de construction ;*
- *de m'autoriser à solliciter tous les partenaires financiers possibles, potentiels (probablement le Conseil Départemental, puisque cela rentre dans les politiques de soutien à l'investissement local des collectivités, ainsi que l'État pour la dotation de soutien à l'investissement local).*

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le projet est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de construction d'une salle polyvalente aux Commards.

Nous passons au dernier rapport. La parole est Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 21 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE DOLE AU PROJET DE PARTAGE DE JARDINS « L'AMI DU POTAGER »

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. L'objectif de ce projet est vraiment de mettre en relation des habitants qui aimeraient pratiquer le jardinage, mais qui n'en ont pas la possibilité ou qui n'ont pas l'espace adéquat, avec d'autres Dolois qui possèdent un espace de jardin potager inexploité. L'idée est vraiment de mettre en relation le propriétaire qui mettrait son jardin à disposition d'un habitant en quête d'un espace pour cultiver. Ce projet permet d'une part de favoriser le lien social, l'entraide, mais aussi de valoriser les terrains inexploités, de favoriser un retour à la nature et aux méthodes de jardinage naturelles.

La Ville a donc besoin d'une structure collaboratrice pour porter et mettre en œuvre ce projet. Début mars 2021, la Ville a lancé un appel à projets à destination des associations. Nous avons reçu deux offres. Après examen de ces offres, l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur a été sélectionnée. Une convention de mise à disposition du jardin potager sera signée entre le prêteur, l'emprunteur et l'association. Une seconde convention de partenariat sera signée entre la Ville et l'association. Le coût total du projet est estimé à 9 000 euros, avec une participation de la Ville à hauteur de 8 000 euros.

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'approuver le versement d'une participation de la Ville au projet de partage de jardins animé par l'association « Régie de Quartier des Mesnils Pasteur » à hauteur de 8 000 euros ;
- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci, Madame MIRAT, pour cet exposé. Je voudrais remercier le triumvirat Patricia ANTOINE, Maryline MIRAT et Justine GRUET qui se sont investies dans ce projet pour le rendre actif et réel. Comme cela a été précisé, au-delà de réinvestir des espaces de jardins qui ne sont plus exploités, il s'agit aussi de la mise en relation entre personnes encore actives, plus jeunes, avec des seniors qui parfois ne peuvent plus exploiter leur jardin. Il y a donc aussi ce côté de lien social et intergénérationnel. C'est un beau projet. Il va falloir maintenant pouvoir constituer des binômes. C'est le moment de la constitution des binômes, cela tombe bien. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

Mme GRUET : Je voudrais juste spécifier que je suis contente que ce projet voie le jour. Au-delà de l'activité en termes d'environnement de faire du jardin, de consommer local, d'être respectueux de l'environnement, je pense que pour les personnes âgées qui ont toujours fait du jardin et qui voient leur coin de potager qui ne peut pas vivre, cela ne pourra être qu'un plus de pouvoir faire revivre cet espace, d'autant plus dans cette période de Covid. C'est quand même chouette d'avoir un projet compatible avec le Covid et qui permettra d'apporter un peu de positif cette année. Longue vie à ce projet ! Je ne doute pas que ce soit une réussite. Je félicite le partenariat avec la Régie qui, pour le moment, sur les réunions, nous montre que cela devrait fonctionner comme il se doit.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations ou questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je ne doutais pas que ce dossier puisse faire l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation de la ville de Dole au projet de partage de jardins « L'Ami du Potager ».

Avant de conclure cet ordre du jour, quelques observations concernant les élections à venir des 20 et 27 juin prochain. Bien évidemment, l'ensemble des élus municipaux sont appelés à tenir les bureaux de vote. Vous comprenez que le double scrutin sur la Ville, puisque nous avons 18 bureaux de vote, nécessite un effort extrêmement important des élus en termes de présence. Je vous rappelle que c'est une obligation légale de participer à la tenue des bureaux de vote. Pour le moment, prévoyez la journée entière. J'espère que nous pourrons peut-être faire des demi-journées, mais nous avons besoin d'un nombre très important de personnes, même si les postes de Président pourront être mutualisés lorsque c'est dans la même pièce, entre les élections

départementales et régionales, ainsi que le secrétariat. Il n'en demeure pas moins que nous avons pour le moment un seul bureau sur les Commards qui devrait être distinct, donc avec deux Présidents sur le secteur.

Ce sont donc 19 Présidents au total, peut-être des Présidents suppléants, ce qui permettrait d'éviter de tenir les bureaux la journée entière, peut-être sur une demi-journée, mais tout dépendra aussi de votre capacité toutes et tous à trouver des assesseurs. Maryline AUDIBERT à mon Cabinet peut enregistrer d'éventuels assesseurs. La Directrice des Formalités administratives prépare le scrutin et recrute le personnel municipal nécessaire. Une soixantaine de salariés pourraient ainsi participer au scrutin sur des tâches précises en fonction de la réglementation, notamment la table des décharges pour le secrétariat. Si vous trouvez des assesseurs quels que soient les groupes politiques, n'hésitez pas à nous donner des noms. C'est très important, car il faut quatre assesseurs par bureau, au minimum deux par scrutin. Cela doit faire au total 120 ou 130 personnes à mobiliser pour la tenue du scrutin départemental et régional.

Autre élément. Vous savez qu'il est préconisé, non pas obligatoire, de se faire vacciner pour la tenue des bureaux. La vaccination est une possibilité qui vous est ouverte. Pour les personnes de plus de 50 ans, vous pouvez d'ores et déjà prendre vos rendez-vous, puisque vous faites partie de ce que l'on appelle « la cible vaccinale ». Pour tous ceux qui ont entre 18 et 50 ans, merci de bien vouloir vous enregistrer auprès de Madame AUDIBERT pour que nous puissions fournir d'ici le 21 mai prochain une liste à la Préfecture à même d'être fournie au centre de vaccination, afin de vous faire vacciner pour une dose le 3 et 4 juin probablement, peut-être à d'autres plages si vous le souhaitez.

Il est là aussi souhaité en cas de non-vaccination que vous puissiez être testés ou vous tester par des autotests présents dans les bureaux de vote le matin du scrutin. Tout cela reste non obligatoire, mais préconisé. Voilà ce que nous pouvions dire sur le sujet pour le moment. Avez-vous des questions sur ce point ?

M. HAMDAOUI : Concernant les assesseurs, si nous donnons rapidement des noms, peuvent-ils être considérés comme prioritaires pour tenir les bureaux de vote ?

M. le Maire : S'ils ont plus de 50 ans, oui. Tous ceux qui sont dans la cible vaccinale actuelle peuvent être assesseurs, ils peuvent être vaccinés. Pour tous ceux qui ne sont pas dans la cible et qui souhaitent être vaccinés, il faut nous donner les noms pour que nous puissions transférer la liste en Préfecture. Y a-t-il d'autres questions ?

M. ROCHE : Je voulais juste donner une précision pour les vaccinations. C'est un peu compliqué d'avoir des rendez-vous, mais si vous allez sur le site « vitemadose », vous pouvez avoir un rendez-vous très rapidement, parce que ce site va chercher dans Doctolib les plages qui se libèrent. Bien entendu, il faut avoir plus de 50 ans, etc., ou être atteint de comorbidité si vous avez moins de 50 ans.

M. le Maire : Même si ce weekend, nous en étions, je crois, au 20 mai pour obtenir une dose à Dole, ce qui n'est pas déraisonnable, je ne sais pas où nous en sommes aujourd'hui. On me dit que nous en sommes au 23 mai.

M. ROCHE : Il faut dire que maintenant, nous sommes très bien dotés en doses, puisque nous allons atteindre les 600 doses par jour.

M. le Maire : Bien évidemment, nous comptons sur votre mobilisation, et Madame AUDIBERT prendra contact avec vous pour pouvoir organiser cette tenue des bureaux de vote, mais encore plus que d'habitude, nous avons besoin de l'ensemble des élus pour arriver à organiser ces élections.

M. HAMDAOUI : Si vous le permettez, j'aurais deux interventions. Premièrement, vous savez que je travaille juste en face du parc de la sous-préfecture. Nous avons des salles qui donnent sur ce parc. J'ai vu des services des Espaces Verts de la Ville intervenir dans ce parc, mais je n'ai jamais vu de convention passer avec l'État en Conseil Municipal sur ces interventions. Ces conventions existent-elles ?

Deuxièmement, il y a eu un événement assez grave dans notre ville. Je pense qu'il est important que nous l'évoquions dans cette assemblée. Au-delà des termes racistes, il y a eu quand même une tentative de meurtre. Quelqu'un qui fonce sur une personne, voire sur une personne proche de

la famille, c'est un événement assez grave dans notre ville. Je sais que vous l'avez condamné, j'ai lu vos propos, mais j'ai lu dans la presse que la victime regrettait de ne pas avoir eu un coup de téléphone ou une visite de votre part chez lui, puisque vous êtes voisins. En effet, vous passez devant chez lui quand vous quittez la mairie ou quand vous vous y rendez. Il vous reproche aussi d'avoir eu une réaction tardive. La ministre Élisabeth MORENO est intervenue, elle lui a téléphoné via un de ces conseillers avant que vous n'interveniez.

Vous avez condamné les propos racistes, vous avez apporté votre soutien à la famille, mais en tant que premier magistrat de cette ville, il aurait été bien de passer apporter ce soutien, plutôt que de le faire juste sur les réseaux sociaux et de reconforter un Dolois qui subit un événement aussi grave. C'est bien que vous ayez condamné les propos racistes. Après, vous dites que c'est à la justice de se déterminer, et vous avez raison, ce sera bien à elle de le faire, mais nous pouvons quand même apporter un peu de chaleur humaine à des Dolois victimes d'événements aussi graves que celui-là. J'avais deux interventions. Je dis cela pour ne pas que vous oubliiez la première.

M. le Maire : Cela fait déjà au moins deux sujets. Sachant qu'il n'y a pas de prise de parole en fin de Conseil, je vous laisse vous exprimer, mais vous devez appliquer le règlement comme tout le monde, Monsieur HAMDAOUI.

M. HAMDAOUI : Je n'ai pas compris.

M. le Maire : La prochaine fois, vous formulerez vos questions par écrit si vous voulez que j'y réponde.

M. HAMDAOUI : N'y a-t-il pas un temps pour les questions diverses ?

M. le Maire : Non, il n'y a pas de temps pour les questions diverses en Conseil Municipal.

M. HAMDAOUI : Alors je n'ai qu'une autre question, la première concernant la convention avec l'État.

M. le Maire : Vous me ferez un courrier conformément au règlement intérieur de cette collectivité, et nous vous répondrons dans les temps. Pour le reste, Monsieur HAMDAOUI, j'ai dit ce que j'avais à dire sur les réseaux sociaux concernant ma position sur le sujet. Je n'ai pas de leçon à recevoir de qui que ce soit sur le sujet. Si je commence à faire le tour de tous les responsables politiques sur cette ville qui n'ont rien dit ou rien écrit, ou qui se sont exprimés après moi, je ne vais pas commencer à attribuer, à l'inverse de ce que vous faites, des bons points ou de mauvais points. Certains n'ont rien dit du tout sur le sujet. Ils sont tout autant en responsabilité, peut-être pas à mon niveau, y compris dans votre famille politique.

J'ai appelé ces personnes. Je me suis renseigné auparavant, avant de les joindre auprès des institutions policières et judiciaires, pour bien comprendre comment ce phénomène est arrivé. Il convient à chacun d'entre nous de condamner avec fermeté tous les propos racistes qui ont pu être tenus et l'acte en lui-même, comme je l'ai fait. Pour le reste, la qualification de l'événement qui s'est produit n'est ni de votre ressort, ni du mien, mais de celui de la justice. Encore ce matin, j'étais avec le Directeur de la Sécurité publique et le Sous-Préfet sur ce sujet dans le bureau du Sous-Préfet, pour évoquer cette question.

Je trouve que votre propos est bien malvenu. Alors que vous vous targuez sur les réseaux sociaux d'appeler à l'unité et à la fin des querelles, vous entretenez ici l'inverse de ce que vous dites. Je n'en rajouterai pas. Quant à mes fonctions sur ce sujet, rassurez-vous, je veille particulièrement à ce sujet. Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 30.